

ETAT DES DEPENSES DU MAIRE

Date	Objet	Montant
Année 2020		
Nov 2020	Formation des élus 2160/27= 80	80,00
	Démarrer efficacement un premier mandat d'élus	
	Total	80,00
Année 2021		
Du 16 au 18/11/2021	Congrès des Maires à Paris – 3 jours /2 nuits	
	Train 2nde classe	156,52
	Hôtel 2 nuits : 821,46/2 =	410,73
	Frais repas et déplacements	100,50
	Entrées au congrès des Maires	71,25
	Total	739,00
Année 2022		
Du 13 au 15 mars 2022	Solidarité avec l'Ukraine : Réception d'un convoi d'aide adressé par la ville et ses habitants dans la ville jumelle Minsk-Mazowiecki pour les réfugiés ukrainiens de Borodianka et à leur destination en Ukraine	
	Billet d'avion + assurance	428,77
	Frais repas et déplacements	10,50
Du 26 au 31 mai 2022	Déplacement en Pologne dans la ville jumelle pour le 600 ^e anniversaire de la création des droits civiques de Minsk Mazowiecki, ville jumelle	
	Billet d'avion + assurance	377,05
	Frais Parking : 55,25/2 participants	27,63
	25/05/22 Frais repas	17,50
	Formation collective intra services et élus sur les risques avec IRMA. Prise en charge de 50 % de la facture pour les élus soit 18 pers 2500/2 = 1250 , 1250/18 = 69,45 par personne	69,45
	Total	861,45
Année 2023		
Du 4 au 5 avril	Formation à Lyon	550,00
	Hôtel	262,50
	Repas et déplacements	47,40
Du 21 au 23/11/2023	Congrès des Maires à Paris – 3 jours / 2 nuits	
	Hôtel Facture pour 4 personnes :2216,15/4	554,04
	Billets de train : 562,8/4	140,70
	Entrées au congrès des Maires	380 95
	Frais remboursés (avance de certains frais pour l'ensemble des élus)	201,3 78,2
	Total	1727,84



Mairie de Saint-Egrève
Affaires financières
Hôtel de Ville
BP 120
38521 Saint-Egrève

Montreuil, le 15/10/2020

Facture N° FE-2020-179

Désignation	Montant en Euros
Formation « Démarrer efficacement un premier mandat d'élu communal » - Saint-Egrève (38) , le 10/10/2020 • Inscription de 27 stagiaires (liste en annexe)	
Net à payer :	2160.00 €

Certifiée sincère et conforme à nos livres, la présente facture s'élevant à la somme de **deux mille cent soixante euros**.
TVA non applicable, article 261 du CGI : Cédis est un organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'existence 11 93 06058 93 auprès de la préfecture de région Île-de-France, agréé pour la formation des élus locaux selon les termes de la loi n° 92-108 du 3 février 92, des décrets n°92-1206 et 92-1207 du 16 novembre 1992 et de la décision ministérielle du 27 février 2019 et datadocké

Règlement à réception par chèque à l'ordre de « Cédis » ou par virement bancaire.

Coordonnées bancaires :

Banque : *Crédit Coopératif, 102 boulevard de Magenta, 75010 Paris*
IBAN : *FR76 4255 9100 0008 0036 8046 733*
BIC : *CCOPFRPPXXX*

Facture établie en 3 exemplaires.
Pièces jointes : copie de l'agrément ministériel et attestation(s) de présence.

Cédis, 3-5 rue de Vincennes, 93100 Montreuil
Tél. 01 41 58 52 40 - Email : cedis@cedis-formation.org - Web : www.cedis-formation.org

Organisme enregistré sous le numéro de déclaration d'existence 11 93 06058 93 auprès de la préfecture de région Île-de-France, agréé pour la formation des élus locaux selon les termes de la loi n° 92-108 du 3 février 92, des décrets n°92-1206 et 92-1207 du 16 novembre 1992 et de la décision ministérielle du 27 février 2019 et datadocké - Siret : 42068662800041 - Code APE : 913E

Annexe à la facture N° FE-2020-179 : liste des stagiaires inscrits

- Amadiou Laurent (maire) - 02h30
- Ayrault Eric (conseiller-ère municipal-e) - 02h30
- Bruyant Eric (conseiller-ère municipal-e) - 02h30
- Charavin Françoise (adjoint-e au maire) - 02h30
- Cognard Jean-Gaetan (conseiller-ère municipal-e) - 02h30
- Commere Bruno (conseiller-ère municipal-e) - 02h30
- Crozet Michel (adjoint-e au maire) - 02h30
- Delcambre Philippe (adjoint-e au maire) - 02h30
- Drevetton Fabien (conseiller-ère municipal-e) - 02h30
- Fidon Marjolaine (conseiller-ère municipal-e) - 02h30
- Forest Guillaume (conseiller-ère municipal-e) - 02h30
- Graf Melissa (conseiller-ère municipal-e) - 02h30
- Guinand Sylvie (adjoint-e au maire) - 00h00
- Kazazian-Balestas Eleonore (conseiller-ère municipal-e) - 02h30
- Kurtzrock Nicolas (conseiller-ère municipal-e) - 02h30
- M'Lizi Aïcha (conseiller-ère municipal-e) - 02h30
- Mention Brigitte (conseiller-ère municipal-e) - 02h30
- Metton Pascal (conseiller-ère municipal-e) - 02h30
- Monteiller Jacques (conseiller-ère municipal-e) - 00h00
- Moulin Priscille (adjoint-e au maire) - 02h30
- Para Dominique (adjoint-e au maire) - 02h30
- Rastelli Valérie (conseiller-ère municipal-e) - 02h30
- Rivoire Anais (conseiller-ère municipal-e) - 00h00
- Rousseau Marina (adjoint-e au maire) - 02h30
- Roy Pierre (adjoint-e au maire) - 02h30
- Souchet Gael (adjoint-e au maire) - 02h30
- Soumia Claire (conseiller-ère municipal-e) - 00h00



Paris, le 14 septembre 2020

Monsieur Fabien Drevetton
Mairie de St-Egrève
36 avenue du Général de Gaulle
38120 St-Egrève

DEVIS

Formation « Démarrer efficacement un premier mandat d'élus communal » proposée par le Cédis, organisme datadocké et agréé par le Ministère de l'Intérieur pour la formation des élus locaux.

Chaque élu-e doit avoir une idée précise de ses droits et ses devoirs pour exercer pleinement son mandat. Il doit aussi maîtriser les compétences et le fonctionnement de sa collectivité, et connaître les documents essentiels à celui-ci. Il importe notamment qu'il fasse valoir son droit à l'information, afin de prendre les décisions en connaissance de cause. Cette formation présentera ainsi la « boîte à outils » indispensable aux élu-e-s locaux. Au-delà de ces apports théoriques et pratiques, elle proposera des éclairages stratégiques afin de s'organiser, mener à bien son action et tenir sur la durée du mandat.

Cette formation sera programmée à **Quaix en Chartreuse (38) le samedi 10 octobre 2020**, à raison de **1 séance d'une demie journée pour les 27 élus du groupe majoritaire**.

Le programme détaillé est indiqué ci-après

Le montant des frais pédagogiques s'élève à 2 160 euros exonérés de TVA
Association loi 1901, le Cédis n'est pas assujetti à la TVA.
Tarif forfaitaire

Cédis, 3-5 rue de Vincennes, 93100 Montreuil
Tél. 01 41 58 52 40 - Email : cedis@cedis-formation.org - Web : www.cedis-formation.org

Organisme enregistré sous le numéro de déclaration d'existence 11 93 06058 93 auprès de la préfecture de région Île-de-France, agréé pour la formation des élus locaux selon les termes de la loi n° 92-108 du 3 février 92, des décrets n°92-1206 et 92-1207 du 16 novembre 1992 et de la décision ministérielle du 27 février 2019 et datadocké - Siret : 42068662800041 - Code APE : 913E



Démarrer efficacement un premier mandat d'élú communal

10 Octobre (9H 30 – 12H 30) - Quaix en Chartreuse

PROGRAMME

OBJECTIFS

- Connaître les compétences, l'environnement et le fonctionnement de sa collectivité
- Connaître les droits et les obligations attachés à son mandat
- Mettre à profit cette « boîte à outils » pour concevoir son action sur la durée du mandat

CONTENU

I - Le fonctionnement de la commune et de l'intercommunalité

- La commune : compétences, organisation et fonctionnement

Focus : *Comment est organisé le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ? Quels sont les articles utiles, et leur jurisprudence ?*

- La commune et le « groupe ville » avec ses satellites, les représentations extérieures
- Le fonctionnement de l'intercommunalité
- L'articulation avec les autres collectivités

II - Les droits, les obligations, les stratégies et les pratiques des élu-es territoriaux

- Le statut des élu-e-s

Focus : *Un règlement intérieur démocratique*

- La mallette de l'élú-e local-e : les documents essentiels à l'exercice du mandat
- Les outils permettant de mener à bien son action : proposer, améliorer, amender, contrôler, contester
- Les obligations et les devoirs

METHODE PEDAGOGIQUE

Chaque notion fera l'objet d'une mise en pratique immédiate, puis sera révisée lors des sessions suivantes, afin de s'assurer de leur maîtrise par le stagiaire

INTERVENANT

Raymond Avrillier – ingénieur d'étude, consultant et formateur - maire-adjoint honoraire de Grenoble – membre du conseil d'exploitation d'une régie métropolitaine de service public

Cédis, 3-5 rue de Vincennes, 93100 Montreuil
Tél. 01 41 58 52 40 - Email : cedis@cedis-formation.org - Web : www.cedis-formation.org

Organisme enregistré sous le numéro de déclaration d'existence 11 93 06058 93 auprès de la préfecture de région Île-de-France, agréé pour la formation des élus locaux selon les termes de la loi n° 92-108 du 3 février 92, des décrets n°92 -1206 et 92-1207 du 16 novembre 1992 et de la décision ministérielle du 27 février 2019 et datadocké - Siret : 42068662800041 - Code APE : 913E



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE
CANTON DE SAINT-EGREVE

● **Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 06 octobre 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

L'an deux mille vingt-et-un, le six octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué (le 30 septembre) s'est réuni en Mairie de Saint-Egrève en salle du Conseil, sous la présidence de Laurent AMADIEU, Maire. La séance a été rediffusée en direct sur le site internet de la Ville.
Il a été procédé à l'appel nominal.

Etaient présents :

Laurent AMADIEU, Françoise CHARAVIN, Nicolas KURTZROCK, Sylvie GUINAND, Michel CROZET, Dominique PARA, Philippe DELCAMBRE, Priscille MOULIN, Fabien DREVETTON, Marina ROUSSEAU, Bruno COMMERE, Mélissa GRAF, Gael SOUCHET, Aïcha M'LIZI, Pierre ROY, Anais RIVOIRE, Pascal METTON, Eléonore KAZAZIAN-BALESTAS, Eric BRUYANT, Claire SOURNIA, Eric AYRAULT, Brigitte MENTION, Guillaume FOREST, Marjolaine FIDON, Jean Gaetan COGNARD, Valérie RASTELLI, Jacques MONTEILLIER, Benjamin COIFFARD, Pascal DE FILIPPIS, Frédérique MANCINI, Antoine FRISARI, Maroussia PEREZ

Etait excusée :

➤ Adeline PERROUD donne procuration à Maroussia PEREZ

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Philippe DELCAMBRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 2021/06.22

FINANCES- MANDAT SPECIAL POUR LE CONGRES DES MAIRES DU 15 AU 18 NOVEMBRE 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2021**Délibération N° 2021/06.22****OBJET : FINANCES- MANDAT SPECIAL POUR LE CONGRES DES MAIRES DU 15 AU 18 NOVEMBRE 2021**

- Vu les articles L2123-18 et R2123-22-1 du CGCT,
- Vu le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État,
- Vu l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat
- Vu l'arrêté du 11 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État
- Vu le décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le mandat spécial correspond à une mission accomplie, dans l'intérêt de la commune, par un membre du conseil municipal et avec l'autorisation de celui-ci. La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels.

Le Congrès des Maires de France se tiendra à Paris du 15 au 18 Novembre 2021, le Maire et la Première Adjointe de la Ville de Saint Egrève se rendront à ce congrès pour représenter la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **CONFERE** le caractère de mandat spécial, au déplacement à Paris pour le Congrès des Maires, du 15 au 18 novembre 2021, de Laurent AMADIEU, Maire et de Françoise CHARAVIN, Première Adjointe de la Ville de Saint Egrève
- **DECIDE** de procéder à la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial par paiement direct auprès des fournisseurs ou par remboursement *a posteriori* des frais avancés.
- **PRECISE** que les dépenses prévisionnelles concernent les frais de transport, les frais d'hébergement et de restauration sur la période du 15 au 18 novembre 2021 en fonction des modes de déplacement disponibles les moins onéreux.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Égrève, les jour, mois et an susdits.

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité



Le Maire
Laurent AMADIEU

6 Place Général De Gaulle

13001 MARSEILLE
FRANCE

Téléphone : 04 91 14 05 58

Email : marseille.degaulle.affaires@havasvoyages.fr

Adresse de facturation

COMMUNE DE SAINT EGREVE
36 AV DU GAL DE GAULLE
38120 SAINT EGREVE
FRANCE

Numéro TVA : FR63213803828

MARSEILLE, le 27/10/2021

Références

FACTURE : 578012615	Date de départ : 16/11/2021
Commande : 578010407	Date retour : 18/11/2021
Vendeur conseil : FLORENCE	Pays : FRANCE
Code client : 0163677	Devise : EURO

Organisme	Prestations	Montant
Au nom et pour le compte de SNCF	SIRET : 21380382800010 ORDRE DE MISSION : CM210090 NOM PRENOM DEMANDEUR : MENTIGAZZI SOPHIE Passager : AMADIEU LAURENT Date départ : 16/11/2021 Billet : CV91134108 FRR - SNCF : GRENOBLE - PARIS GARE LYON E Billet / Classe : 2 / OBFP87 /	90.00 EUR
	Prestations de service ferroviaire nat (20.00% 3.55HT 0.71TVA)	4.26 EUR
Au nom et pour le compte de SNCF	Passager : AMADIEU LAURENT Date départ : 18/11/2021 Billet : CV91134109 FRR - SNCF : PARIS GARE LYON - GRENOBLE E Billet / Classe : 2 / OBFP87 /	58.00 EUR
	Prestations de service ferroviaire nat (20.00% 3.55HT 0.71TVA)	4.26 EUR
Total des prestations :		156.52 EUR
Total facturé :		156.52 EUR
Solde à payer :		156.52 EUR

(*) En cas d'annulation du transport, une partie des taxes est éligible au remboursement

Solde à régler au plus tard le 30/11/2021

En cas de défaut de paiement, une pénalité de retard d'un montant égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage est applicable de plein droit au montant à compter de la date d'échéance. En outre, en cas de retard de paiement, le client sera également redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros. Toutefois si les frais de recouvrement exposés par Havas sont supérieurs à cette indemnité forfaitaire, Havas pourra demander au CLIENT une indemnisation complémentaire, sur justification.
Escompte pour paiement anticipé : néant.

Récapitulatif TVA			
Taux	Mnt HT	Mnt TVA	Mnt TTC
0.00%	148.00	0.00	148.00
20.00%	7.10	1.42	8.52
Totaux	155.10	1.42	156.52

n° 107066

CAB
CM 210113

- 1 DEC. 2021
CM 91861

- Anney
- Bordeaux
- Brest
- Caen
- Clermont Ferrand
- Dijon
- Grenoble
- Lille
- Lyon
- Marseille
- Montpellier
- Nantes
- Nice
- Orléans
- Paris
- Pau
- Poitiers
- Rennes
- Rouen
- Saint Etienne
- Strasbourg
- Toulouse
- et à l'international

ARRIVÉE
29 NOV. 2021
SERVICE FINANCES

Ville de Saint-Egrève
36 avenue du Général de Gaulle - CS
40120
38521 SAINT-EGREVE CEDEX
France

Grenoble, le jeudi 18 novembre 2021

Réfèrent : Hervé GAUCHER
N° client : 4720
N° facture : 202111-109971

FACTURE

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix HT
Hôtel : Hôtel Odessa Montparnasse - Paris			
Demandeur : Laurent AMADIEU			
Réservation pour 2 Hôtel			
Séjour du 16-11-2021 au 18-11-2021			
Réservations faites aux noms suivants :			
- Monsieur Laurent Amadiou			
- Madame Françoise Charavin			
- Chambre	4	135.00 €	540.00 €
- Petit déjeuner	4	9.00 €	36.00 €
- Taxe de séjour	4	1.13 €	4.52 €
- Frais de réservations	3	25.00 €	75.00 €
- Frais pour avance de fonds (5%)	1	29.03 €	29.03 €
TVA 20% : 136.91 €			
Total HT			684.55 €
Montant TVA			136.91 €
NET A PAYER			821,46 €
Paiement à date de facture sous 30 jours : 18-12-2021			
Référence de paiement à indiquer : 202111-109971			

Aucun escompte ne sera accordé pour un règlement anticipé. En cas de règlement différé, des pénalités de 1,5% par mois seront appliquées à compter du 30ème jour suivant l'échéance de la facture en conformité avec l'article 1441-6 du code de commerce. Par ailleurs une indemnité forfaitaire de 40 euros sera demandée par facture en cas de retard sur le règlement. N° INTRACOMMUNAUTAIRE FR 3548749759600030



DETAIL DES PRESTATIONS :

Déplacement :

Lieu : PARIS

Motif : CONGRES DES MAIRES

Date et heure du départ : 16/11/21

Date et heure du retour : 18/11/21

FRAIS DE TRANSPORT DE PERSONNES

Pour les déplacements dont le remboursement est demandé, préciser :

- le trajet effectué
- le mode de transport utilisé ou la nature du véhicule utilisé

1 - Utilisation des transports publics :

Titre de transport acquitté : METRO /RER Payé directement 33,80
Abonnement acquitté : 0,00

2 - Utilisation d'un véhicule personnel (voiture) :

- la puissance fiscale du véhicule

selon décret du 26 août 2008 : pour les déplacements en Métropole :

	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Après 10 000 km
Véhicule de 5 CV et moins	0,25	0,31	0,18
Véhicule de 6 CV et 7 CV	0,32	0,39	0,23
Véhicule de 8 CV et plus	0,35	0,43	0,25

- le nombre de kilomètres parcourus depuis le début de l'année civile pour les besoins du service :

- le nombre de kilomètres réalisés au titre du déplacement dont l'indemnisation est demandée :

- le montant des indemnités kilométriques 0,00

3 - Utilisation d'un taxi, d'un véhicule de location ou d'un véhicule personnel autre qu'un véhicule terrestre à moteur : TAXI

4 - Remboursement des frais de parc de stationnement et de péage d'autoroute :

FRAIS DE MISSION

5 - Missions et intérim en métropole :

Repas pris au cours de la mission ou de l'intérim :

Nombre : 2 pour 2 personnes Montant : 66,70

Nuitées effectuées au cours de la mission ou de l'intérim

Nombre : Montant :

TOTAL DES DROITS DE L'ELU : 100,50

VILLE DE SAINT EGREVE

ETAT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

ELU : MAIRE

NOM : AMADIEU
PRENOM : LAURENT
RESIDENCE ADMINISTRATIVE : 36 Av Général de Gaulle – 38120 SAINT-EGREVE
RESIDENCE FAMILIALE : [REDACTED]

RECAPITULATION DE LA DEMANDE :

TOTAL DES DROITS DE L'ELU (total de la page suivante) : 100,50 €

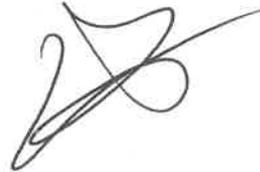
AVANCES CONSENTIES :

TOTAL DES SOMMES DUES : 100,50 €

SIGNATURE :

L'élu,

- certifie l'exactitude des renseignements portés sur l'état de frais
- demande le versement de la somme indiquée au paragraphe précédent
- date et signe l'état de frais



Vendredi 16 Novembre 2021

* VENTE *

HORETO PARIS / RESTAURAN
T / PROV1

Horeto Paris / Resta A138571.780
fPad11/215937-Vente 16/11/2021 13:35:49
Ticket R138571.780

2 Formule Bocco 22.70 45.40

Total € 45.40
(HT: € 41.27)

Carte bleue € 45.40

TVA 10% sur 41.27: € 4.13 (45.40)

Siret :9024469880021

APE :5610A

TVA :FR69902446988

Merci pour votre visite!
75015 Paris
France

iKentoo 3.1.70.2

1L11P|B0213QJYT|R

CARTE BANCAIRE



CB
LE 16/11/21 A 13:35:47
HORETO PARIS
PUTEAUX
92800
2965832 90244698800013
10278
#####3640
06D8173B494F91B8
701 000037 13 C @
NO AUTO: 283112
MONTANT :

45,40 EUR

DEBIT
TICKET CLIENT
A CONSERVER

Mercredi 17 Novembre 2021

RATP

Station / gare : Montparnasse-Bienvenue
Appareil : 2382 16 A

RECUP D'ACHAT

Edité le 17/11/2021 à 09:25:55

1 Carnet(s) de 10 tickets t +
Prix TTC : 16.90 €

Montant total HT : 15.36 €
TVA 10.0% : 1.54 €
Montant total TTC : 16.90 €

Mode de paiement : CB

Merci de votre visite
A bientôt

CARTE BANCAIRE

Bonjour,

CB
le 17/11/21 à 09:24:30
Montparnasse-Bienvenue
RATP 75

PARIS
0133275
77566343801906
20041

*****3640
06644FFDDC2DBC96
382 001 011343

C @
MONTANT REEL =
16.90 EUR
DEBIT
TICKET CLIENT
A CONSERVER

JOEL L'ATELIER
5 Rue Vavin
75006 PARIS - FRANCE

NAF:1071C - TVA:FR 77 839358611 - SIRET:839 358 611 0001

TICKET N°083083 - VNT le 17/11/2021 13:35:02

PAV/SAL	Qté	PU TTC	Prix TTC	TVA
10.40€	2	10.40	20.80€	
*1 SALADE POULET				5
*1 SALADE THON				5
*1 CANETTE				2
*1 CRISTALINE				2
*1 TIRAMISU				2
*1 PANNA COTA				2
SUR PLACE	1	0.50	0.50€	2
Nombre total d'articles		: 7 /		0 ligne(s)

TOTAL TTC : 21.30€

REGLEMENT : Carte bancaire 21.30€

TAKES	Code	TVA	MT TVA	MT HT	MT TTC
	2	TVA 5.5%	0.49€	8.95€	9.44€
	5	TVA 10%	1.08€	10.78€	11.86€
TOTALS:			1.57€	19.73€	21.30€

MENCOMSI 1.202011.0-Certif:B 0041-Sign:HODN-Préc:0

Caisse : CAISSE_2_1 - Impression n°1

Opérateur : / - Vendeur : /

CARTE BANCAIRE
SANS CONTACT

)))

CB
le 17/11/21 A 13:34:45
LES DELICES DU L 75
PARIS

7632023 83935861100011
30076

#####3640
A7469CA427EC1726
001 000149 220 C @
NO AUTO: 135501

MONTANT : 21,30 EUR

DEBIT
TICKET CLIENT
A CONSERVER
MERCI ET A BIEN TÔT



Jeudi 18 Novembre 2021



Récapitulatif :

Frais de déplacement :	16,90
	16,90
	<hr/>
	33,80

Restauration	45,40
	21,30
	<hr/>
	66,70

Total: 100,5

Emetteur

Entité juridique

**Association des Maires de France et des
présidents d'intercommunalité**

41 Quai d'Orsay

75007 Paris

FRANCE

Entité commerciale

41 Quai d'Orsay

75007 Paris

SIRET : 78471845400027

Client

Entité

HOTEL DE VILLE

36 AVENUE GENERAL DE GAULLE

38120 SAINT-EGREVE

FRANCE

Références

SIRET : 21380382800010

Elu : Monsieur le maire

Code client : COM38382

Facture CG212413 du 03/12/2021

A1 : Dépôt par un fournisseur d'une facture

Récapitulatif

Total HT (EUR)	285,00
Total Taxes	
Total TTC (EUR)	285,00
Net à payer (EUR)	285,00

Paiement par virement (payment to bank account) sur le compte IBAN (BIC) : FR4120041000011350831A02064 (PSSTFRPPPAR)

Nous vous remercions de votre règlement avant le : 20/02/2022

TVA	Dénomination de l'article	Quantité facturée	Prix unitaire	Unité de prix	Total remise /charge	Total HT
0,00	Participation au 103ème congrès : AMADIEU Laurent, CHARAVIN FRANCOISE, GUINAND SYLVIE Code article : CONGRES	1,00	285,00			285,00

Totaux du site de livraison, pour information :

Brut HT	285,00
Remises/charges à la ligne	0,00
Net HT	285,00

Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité - 41.Quai d'Orsay 75007 Paris (FR) FRANCE

Séance ordinaire du 06 avril 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

L'an deux mille vingt-deux, le six avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué (le 31 mars) s'est réuni sous la présidence de Laurent AMADIEU, Maire. La séance a été publique et rediffusée en direct sur le site internet de la Ville.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Etaient présents dans la salle :

Laurent AMADIEU, Françoise CHARAVIN, Nicolas KURTZROCK, Michel CROZET, Dominique PARA, Philippe DELCAMBRE, Priscille MOULIN, Bruno COMMERE, Mélissa GRAF, Gael SOUCHET, Pierre ROY, Anais RIVOIRE, Pascal METTON, Eléonore KAZAZIAN-BALESTAS, Claire SOURNIA, Eric AYRAULT, Guillaume FOREST, Marjolaine FIDON, Jean Gaetan COGNARD, Jacques MONTEILLIER, Benjamin COIFFARD, Adeline PERROUD, Pascal DE FILIPPIS, Antoine FRISARI, Maroussia PEREZ

Etaient excusés :

➤ Eric BRUYANT	donne procuration à	Jacques MONTEILLIER
➤ Aïcha m'Lizi	donne procuration à	Priscille MOULIN
➤ Fabien DREVETTON	donne procuration à	Laurent AMADIEU
➤ Sylvie GUINAND,	donne procuration à	Dominique PARA
➤ Brigitte MENTION	donne procuration à	Marjolaine FIDON
➤ Valérie RASTELLI	donne procuration à	Pierre ROY
➤ Marina ROUSSEAU	donne procuration à	Pascal METTON
➤ Frédérique MANCINI	donne procuration à	Adeline PERROUD

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mélissa GRAF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n° 2022/02. 22
FINANCES- MANDAT SPECIAL POUR LE MAIRE DU 13 AU 15 MARS 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2022**Délibération N° 2022/02.22****OBJET : FINANCES- MANDAT SPECIAL POUR LE MAIRE DU 13 AU 15 MARS 2022**

- Vu les articles L2123-18 et R2123-22-1 du CGCT,
- Vu le décret n°2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État,
- Vu l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat
- Vu l'arrêté du 11 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État
- Vu le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le mandat spécial correspond à une mission accomplie, dans l'intérêt de la commune, par un membre du conseil municipal et avec l'autorisation de celui-ci. La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels.

Dans la continuité de l'opération de collecte de dons organisée par la Ville du 4 au 9 mars en partenariat avec le Secours populaire et l'Association Familiale à destination de l'Ukraine et des réfugiés ukrainiens en Pologne, le Maire s'est rendu du 13 au 15 mars 2022 à Minsk-Mazowiecki en Pologne, dans la Ville jumelée de Saint-Egrève, pour recevoir le camion de dons des Saint-Egrévois et du Secours Populaire. Sa présence avait pour but d'apporter le soutien de la Ville et de ses habitants ainsi que de s'assurer de la bonne réception des 80 m³ de marchandises, soit près de 25 tonnes de denrées alimentaires, de produits d'hygiène, de produits médicaux et de première nécessité. Ces marchandises seront distribuées aux ukrainiens dans la commune ou réacheminées vers Borodyanka, une ville ukrainienne jumelée avec Minsk-Mazowiecki. Ce séjour a aussi permis au Maire de découvrir les actions d'urgence et de solidarité mises en place par la ville de Minsk-Mazowiecki pour ses hôtes Ukrainiens. Une manière de rappeler la première dimension du jumelage, la solidarité entre les Villes et les peuples, tout comme la promotion des valeurs de paix.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **CONFERE** le caractère de mandat spécial, au déplacement à Minsk-Mazowiecki pour la réception des dons pour les Ukrainiens, du 13 au 15 mars 2022, de Laurent AMADIEU, Maire,
- **DECIDE** de procéder à la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial par paiement direct auprès des fournisseurs ou par remboursement *a posteriori* des frais avancés.
- **PRECISE** que les dépenses concernent les frais de transport, les frais d'hébergement et de restauration sur la période du 13 au 15 mars 2022 en fonction des modes de déplacement disponibles les moins onéreux.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Égrève, les jour, mois et an susdits.

RESEAU DE VOTER

Délibération adoptée à l'unanimité



Le Maire
Laurent AMADIEU

Détails du billet & informations sur le voyage

Code de réservation Lufthansa: **OWBNP2**

[Afficher / éditer la réservation](#)



Informations passager

AMADIEU/LAURENT MR

Numéro de billet: 2202472662600

Reçu et Autres documents

Vous avez besoin de reçus pour votre déclaration fiscale ou vos notes de frais de déplacement ? A la fin de ce message, vous trouverez un lien vers tous vos reçus.

↓ Téléchargez dès maintenant vos reçus

L'option de téléchargement est disponible jusqu'à 90 jours après la fin du voyage.

Déroulement de votre voyage

dim. 13 mars 2022: Lyon – Munich

13:05 h Lyon Saint Exupéry (LYS)
Terminal 2

14:25 h Munich Munich (MUC)
Terminal 2

 **LH 2249**

opéré par:
Lufthansa

Statut: confirmé

Sièges: 22F*

Classe/tarif: Economy Class/
Economy Classic (Q)

*Les réservations de sièges ne sont pas contractuelles et peuvent être modifiées en cas de changement d'appareil.

dim. 13 mars 2022: Munich – Varsovie

15:35 h Munich Munich (MUC)
Terminal 2

17:05 h Varsovie Okecie Apt (WAW)

 **LH 1614**

opéré par:
Lufthansa Cityline

Statut: confirmé

Sièges: 15F*

Classe/tarif: Economy Class/
Economy Classic (Q)

*Les réservations de sièges ne sont pas contractuelles et peuvent être modifiées en cas de changement d'appareil.



Lufthansa

mar. 15 mars 2022: Varsovie – Francfort

19:00 h Varsovie Okecie Apt (WAW)

LH 1351

opéré par:
Lufthansa

20:45 h Francfort Frankfurt (FRA)
Terminal 1

Statut: confirmé

Sièges: 23A*

Classe/tarif: Economy Class/
Economy Classic (V)

*Les réservations de sièges ne sont pas contractuelles et peuvent être modifiées en cas de changement d'appareil.

mar. 15 mars 2022: Francfort – Lyon

21:40 h Francfort Frankfurt (FRA)
Terminal 1

LH 1082

opéré par:
Lufthansa

22:55 h Lyon Saint Exupéry (LYS)
Terminal 2

Statut: confirmé

Sièges: 23A*

Classe/tarif: Economy Class/
Economy Classic (V)

*Les réservations de sièges ne sont pas contractuelles et peuvent être modifiées en cas de changement d'appareil.

Prix total de vos billet

Type de passager	Prix	Taxes, frais de service et suppléments	Passagers	Prix total de vos billet
Adulte	EUR 174.00	EUR 218.77	1	EUR 392.77

Prix total pour tous les passagers

EUR 392.77

Services en ligne Lufthansa

Vous pouvez à tout moment consulter et éditer votre commande en ligne sur lufthansa.com. Pour cela, inutile de vous inscrire: il vous suffit de vous connecter à l'aide de votre code de réservation et de votre nom.

Dans Statut des vols vous pouvez obtenir, dès 5 jours avant le départ, des informations détaillées sur votre vol et activer l'envoi automatique de notifications pour recevoir des informations actualisées concernant votre départ. Ce service est disponible pour tous les vols opérés par Lufthansa, Lufthansa Regional, Austrian Airlines, SWISS, Eurowings ou Eurowings Discover.

Afficher la réservation

Modifier la réservation
d'un vol

Annuler un vol

Aide & Contact

Conditions tarifaires

Economy Classic



1 bagage à main de max. 8 kg



Réservation de siège



1 bagage de max. 23 kg

- ✓ Changement de réservation: sans frais
- ✗ Remboursement impossible

Services supplémentaires

Votre assurance voyage



Vous recevrez un email de confirmation séparé de la part d'AIG Versicherung. Pour toute question ou demande de modification, veuillez contacter directement le service client d'AIG au +33 149 025 893.

Informations sur les vols

- Personne à contacter en cas d'urgence: Avant votre départ, laissez-nous les coordonnées d'une personne à contacter si vous vous retrouvez en situation d'urgence.
- Service à bord simplifié: Afin de minimiser les contacts entre personnes, notre service à bord a été provisoirement modifié et simplifié. Vous trouverez plus d'informations sur lufthansa.com (en anglais uniquement).
- Nous vous recommandons de vérifier avant votre voyage, la franchise bagages autorisée par le tarif de votre billet, ainsi que la réglementation en vigueur pour les bagages à main. En cas d'excédent de bagages ou de bagages spéciaux, des franchises différentes peuvent s'appliquer.
- Veuillez vous renseigner quant aux formalités nécessaires en matière de santé et d'entrée sur le territoire. En raison des directives de différentes autorités nationales, les passeports peuvent également être contrôlés à l'intérieur de l'espace Schengen. Lufthansa recommande donc à ses passagers de se munir de pièces d'identité valables lors de tous leurs voyages (passeport ou carte d'identité).
- Si vous avez souscrit une assurance annulation AIG lors de l'achat de votre billet d'avion, vous aurez besoin de fournir une facture de frais d'annulation. Merci de contacter Lufthansa Customer Relations. Merci de contacter le département sinistre d'AIG pour la déclaration de sinistre : + 33 1 49 02 48 72
- Un billet électronique a été émis à votre attention. Vous pourrez obtenir votre carte d'embarquement rapidement et facilement, dès 23 heures avant le départ via l'enregistrement en ligne sur lufthansa.com. Pour vous identifier, veuillez vous munir de votre code de réservation et de votre carte Miles & More, ou de la carte de crédit que vous avez utilisée pour la réservation.

Si vous voyagez avec une autre compagnie que Lufthansa, veuillez vous informer auprès de celle-ci des conditions d'enregistrement.

- Le service d'enregistrement automatique est disponible pour cette réservation. Votre carte d'embarquement mobile vous sera envoyée à l'adresse email suivante
: CABINETDUMAIRE@MAIRIE-ST-EGREVE.FR

Si vous avez déjà activé l'enregistrement automatique dans votre profil Miles&More et si vous nous avez déjà communiqué le mode d'envoi souhaité pour la carte d'embarquement mobile, vous n'avez pas besoin de vous inscrire à nouveau ici. Activer l'enregistrement automatique pour cette réservation.



Vos services en ligne

Règlements d'entrée actuels

Veillez noter qu'il est de votre responsabilité de respecter les règlements d'entrée de tous les pays que vous visiterez lors de votre voyage. Actuellement, ces règlements changent très fréquemment. Informez-vous en temps voulu, et juste avant votre voyage.

Vous trouverez des informations plus détaillées ici.

Information concernant le port du masque obligatoire

Pour Lufthansa, la sécurité des passagers et celles de ses employés est une priorité absolue. Vous trouverez donc ici des informations actualisées sur le port du masque obligatoire.

Par ailleurs sur lufthansa.com, vous trouverez d'autres informations sur les voyages à l'ère du coronavirus, sur le programme actuel des vols et sur les options plus flexibles de changement de réservation.

Collectez-vous déjà des Miles lors de vos voyages en avion avec le programme Miles & More?

Ne perdez pas un Mile de plus, inscrivez-vous dès maintenant en ligne pour commencer à cumuler des Miles. Présentez ensuite votre numéro de carte Miles & More provisoire à l'enregistrement de votre vol et vos premiers Miles "atterriront" directement sur votre compte Miles & More.

Compenser les émissions de CO2

Investissez dans du biocarburant innovant et dans le reboisement des forêts. Compensez les émissions de votre vol avec Compensaid sur lufthansa.com.

Application Lufthansa: services bagages

Avec l'application Lufthansa, vous pouvez savoir en permanence où se trouvent vos bagages. Aussitôt après avoir déposé vos bagages au comptoir d'enregistrement ou au dépose-bagages automatique, un reçu numérique est disponible dans l'application Lufthansa. Un lien vous permet ainsi de vérifier à tout moment quelle est la position exacte de vos bagages. Pratique: dans certains aéroports, vous êtes informé après l'arrivée du vol, via des notifications Push, sur quel tapis et à quel moment vous pouvez récupérer vos bagages. Plus d'informations sur lufthansa.com.

Lufthansa sur votre téléphone portable

L'application Lufthansa vous offre un accès facile à tous les principaux services de Lufthansa: enregistrement, cartes d'embarquement mobile, vérification du statut du vol, réservation des vols, des sièges et plus encore. Les Push messages fournissent des informations utiles sur les vols à venir. L'application Lufthansa est disponible sur IOS, et Android pour les smartphones et tablettes. Vous trouverez plus d'informations sur lufthansa.com.

Journaux électroniques gratuits pour votre voyage avec Lufthansa

En tant que passager de Lufthansa, vous disposez gratuitement d'un choix varié de journaux et magazines en différentes langues, en version numérique. Sur lufthansa.com/eJournals il vous suffit d'indiquer votre code de réservation ou votre numéro de billet ainsi que votre nom. Vous pourrez ensuite télécharger votre titre préféré sur votre appareil mobile. Le téléchargement est disponible dès trois jours avant le départ et jusqu'au dernier jour du voyage.

Transfert électronique direct des données du vo

En plus des détails de votre réservation, vous recevrez des dates sous forme de fichiers iCalendar, qui vous permettront d'enregistrer automatiquement les données de vos vols dans votre agenda électronique.

Reçus et autres documents

Si vous avez besoin de reçus pour votre déclaration fiscale ou votre note de frais de déplacement, il vous suffit de cliquer sur le numéro d'un document pour obtenir le reçu correspondant.

Voyageur	Type de document	Document
AMADIEU / LAURENT MR	Billet d'avion	→ 2202472662600 *

*Vous avez accès au reçu passager en cliquant sur le numéro du billet, jusqu'à 90 jours après la fin du voyage.



Lufthansa

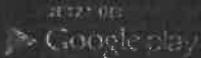
Nous vous remercions de votre réservation et vous souhaitons un très bon voyage.

Bien cordialement,
Votre équipe Lufthansa

Lufthansa German Airlines n'est pas responsable des changements opérés par vous-même ou un tiers sur les données transmises. Aucune responsabilité ne saurait être engagée dans l'exactitude des informations contenues dans ce document.

Veillez noter que tous les horaires sont indiqués en heure locale.

Émis le: 09 mars 2022



Siège social:
Deutsche Lufthansa
Aktiengesellschaft, Köln

Président du Conseil d'Administration:
Dr. Karl-Ludwig Kley

Enregistrement:
Amtsgericht Köln HRB 2168

Comité exécutif:
Carsten Spohr (Vorsitzender / Chairman),
Christina Foerster,
Harry Hohmeister,
Dr. Detlef Kayser,
Dr. Michael Niggemann,
Remco Steenbergen

→ [lufthansa.com](https://www.lufthansa.com)
→ Mentions légales

A STAR ALLIANCE MEMBER 





Passager / Itinéraire Reçu

Amadiou Laurent Mr

Travel data for / Données de voyage pour

OWBNP2

Booking reference / Code de réservation

220-2472662600

Ticket number / Numéro de billet

LH 2249*	13.mars	13:05
Flight / Vol	Date / Date	Departure / Départ

Lyon	→	Munich
From / de		To / à

Confirmed Q
Status / Statut Class / Classe

LUFTHANSA

*operated by / opéré par

1PC

Baggage Allowance / Franchise
bagage

Q04CLS00

Fare Basis / Base tarifaire

Not valid before / Non valable avant

Not valid after / Non valable après

LH 1614*	13.mars	15:35
Flight / Vol	Date / Date	Departure / Départ

Munich	→	Varsovie
From / de		To / à

Confirmed Q
Status / Statut Class / Classe

LUFTHANSA

*operated by / opéré par

1PC

Baggage Allowance / Franchise
bagage

Q04CLS00

Fare Basis / Base tarifaire

Not valid before / Non valable avant

Not valid after / Non valable après

LH 1351*	15.mars	19:00
Flight / Vol	Date / Date	Departure / Départ

Varsovie	→	Francfort
From / de		To / à

Confirmed V
Status / Statut Class / Classe

LUFTHANSA

*operated by / opéré par

1PC

Baggage Allowance / Franchise
bagage

V04CLS00

Fare Basis / Base tarifaire

Not valid before / Non valable avant

Not valid after / Non valable après

LH 1082*	15.mars	21:40
Flight / Vol	Date / Date	Departure / Départ

Francfort	→	Lyon
From / de		To / à

Confirmed V
Status / Statut Class / Classe

LUFTHANSA

*operated by / opéré par

1PC

Baggage Allowance / Franchise
bagage

V04CLS00

Fare Basis / Base tarifaire

Not valid before / Non valable avant

Not valid after / Non valable après



Passager / Itinéraire Reçu

Payment details / Détails du paiement

EUR 392.77

Net / Net

--

VAT / TVA allemande %UST%

EUR 392.77

Gross / Brut

CC

Form of Payment / Mode de paiement

FARE RESTRICTION MAY APPLY

Endorsements / Restrictions / Remarques supplémentaires / Restrictions

--

Tour Code / Code tour

--

PK number / Numéro PK

Validating data / Données d'émission

LUFTHANSA

Issued by / Emis par

--

Issued in Exchange for / Document d'origine

--

Original Issue / Billet d'origine

09MARS22

Date of Issue / Date d'émission

FRANCE

Place of Issue / Lieu d'émission

20493093

Issuing Agent / Agence émettrice

DE: GRENZUEBERSCHREITENDE BEFOERDERUNG VON PERSONEN IM LUFTVERKEHR PAR. 26 (3) USTG VAT EXEMPTION -
CGI L'ART 262 II - 8E



Passenger Information / Informations supplémentaires

220-2472662600

Ticket number / Numéro de billet

Fare details / Détails de facturation

EUR 174.00

Fare / Tarif

EUR 392.77

Total / Total

EUR 138.00

National/international Charge / Frais nationaux/internationaux

EUR 4.66FR EUR 8.25FR EUR 1.13IZ EUR 1.50O4 EUR
10.05QX EUR 38.57RA EUR 0.26ND EUR 16.35XW

Taxes and Fees / Taxes et frais

Airline Service Fees / Airline Service Fees

EUR 392.77

Grand Total / Total global

Further information / Plus d'informations

Click here to view baggage information → www.lufthansa.com/us/en/Free-baggage-rules

Cliquez ici pour consulter les informations sur les bagages → www.lufthansa.com/fr/fr/Regles-relatives-a-la-franchise-bagage

Check-in information can be found here → www.lufthansa.com/us/en/check-in-information

Des informations relatives à l'enregistrement sont disponibles ici → www.lufthansa.com/online/portal/lh/fr/infoservice/checkin/checkininformation

Click here to find information on the fare → www.lufthansa.com/online/portal/lh/us/my_account/mybookings

Cliquez ici pour trouver des informations sur les tarifs → www.lufthansa.com/online/portal/lh/fr/my_account/mybookings

Click here for Lufthansa data security information: → Data protection

Cliquez ici pour obtenir des informations sur la sécurité des données Lufthansa : → Protection des données

According to GOVAF 1394 these taxes may be refunded: EUR 1.13 IZ EUR 10.05 QX EUR 12.91 FR

In case you have further questions, please contact your ticket issuing office.

Pour toute question, veuillez vous adresser au bureau d'émission de votre billet.

Important Notice / Remarque importante

Passengers embarking upon a journey involving an ultimate destination or a stop in a country other than the country of departure are advised that the provisions of an international treaty (the Warsaw Convention, the 1999 Montreal Convention, or other treaty), as well as a carrier's own contract of carriage or tariff provisions, may be applicable to their entire journey, including any portion entirely within the countries of departure and destination. The applicable treaty governs and may limit the liability of carriers to passengers for death or personal injury, destruction or loss of, or damage to, baggage, and for delay of passengers and baggage. Additional protection can usually be obtained by purchasing insurance from a private company. Such insurance is not affected by any limitation of the carrier's liability under an international treaty. For further information please consult your airline or insurance company representative.

Les vols opérés par la compagnie aérienne allemande Lufthansa sont soumis à ses propres conditions en matière de transport, de tarif ou autres.

Das Passenger Receipt gilt gemäß § 34 UStDV als Fahrausweis und damit als ordnungsgemäße Rechnung i.S.d. § 14 UStG. Es kann zusammen mit dem Kreditkarten- oder Lastschriftbeleg sowohl für die Reisekostenabrechnung als auch den Vorsteuerabzug verwendet werden. Gemäß § 31 (2) UStDV genügt es den Anforderungen an einen Fahrausweis, wenn sich auf Grund der in dem Fahrausweis aufgenommenen Bezeichnung der Name und die Anschrift des leistenden Unternehmers eindeutig feststellen lassen. Durch den Carrier-Code "LH", der international für die DLH AG festgelegt ist, ist diese Anforderung an das Passenger Receipt als Rechnung erfüllt. Die Angabe des vollständigen Namens und der vollständigen Adresse des Leistungsempfängers ist bei Fahrausweisen i.S.d. § 34 UStDV entbehrlich. Die Angabe eines Namens bezeichnet den zur Flugreise berechtigten Passagier, nicht den Leistungsempfänger. Bitte beachten Sie, dass die Mehrwertsteuer nur bei rein innerdeutschen Flugreisen Anwendung findet und daher bei grenzüberschreitenden Flugreisen nicht anfällt.

Itinéraire de voyage



Vos codes de réservation : **OWBNP2**

Les passagers

M Laurent Amadiou

Numéro de confirmation

Billet électronique 220-2472662600

✈ **Vos vols**

Lyon - Varsovie le dimanche, 13 mars 2022

13:05 14:25	Lyon Saint Exupéry (LYS), Terminal 2 Munich - Franz Josef Strauss (MUC), Terminal 2	Economy Statut Confirmé	✈ LH2249
----------------	--	----------------------------	----------

Durée du voyage: 01 h 20 min

Opéré par: Lufthansa
Type d'avion : Airbus A319

Séjour: Munich (MUC), Durée du voyage: 01 h 10 min

15:35 17:05	Munich - Franz Josef Strauss (MUC), Terminal 2 Warschau (WAW)	Economy Statut Confirmé	✈ LH1614
----------------	--	----------------------------	----------

Durée du voyage: 01 h 30 min

Opéré par: Lufthansa Cityline
Type d'avion : Canadair Regional Jet 900

Varsovie - Lyon le mardi, 15 mars 2022

19:00 20:45	Warschau (WAW) Aéroport international de Francfort-sur-le-Main (FRA), Terminal 1	Economy Statut Confirmé	✈ LH1351
----------------	---	----------------------------	----------

Durée du voyage: 01 h 45 min

Opéré par: Lufthansa
Type d'avion : Airbus A319

Séjour: Francfort (FRA), Durée du voyage: 00 h 55 min

21:40 22:55	Aéroport international de Francfort-sur-le-Main (FRA), Terminal 1 Lyon Saint Exupéry (LYS), Terminal 2	Economy Statut Confirmé	✈ LH1082
----------------	---	----------------------------	----------

Durée du voyage: 01 h 15 min

Opéré par: Lufthansa
Type d'avion : Airbus A320 (Sharklets)

Passagers

Adulte	Enfant	Bébé
1 billet(s)	0 billet(s)	0 billet(s)

Réservation de siège

Lyon - Munich le dimanche, 13 mars 2022

 22F Adulte 1

Munich - Varsovie le dimanche, 13 mars 2022

 15F Adulte 1

Varsovie - Francfort-sur-le-Main le mardi, 15 mars 2022

 23A Adulte 1

Francfort-sur-le-Main - Lyon le mardi, 15 mars 2022

 23A Adulte 1

Conditions tarifaires

Lyon - Varsovie le dimanche, 13 mars 2022

Economy Classic

 1 bagage à main
de 8 kg maximum / 18 lbs 1 bagage
de 23 kg maximum / 50 lbs Réservation de siège En-cas & boissons payants

- Changement de réservation possible plus la différence tarifaire
- Taxes et frais partiellement remboursables

Varsovie - Lyon le mardi, 15 mars 2022

Economy Classic

 1 bagage à main
de 8 kg maximum / 18 lbs 1 bagage
de 23 kg maximum / 50 lbs Réservation de siège En-cas & boissons payants

- Changement de réservation possible plus la différence tarifaire
- Taxes et frais partiellement remboursables

Aperçu du prix

Billets

392,77 EUR

Prix total

Taxes, frais et autre suppléments

392,77 EUR ⁽¹⁾

Votre assurance voyage

Travel Care / Assurance Sérénité

Travel Care / Assurance Sérénité

- COVID-19 Indemnité de quarantaine
- Assistance en cas d'urgence et avant le voyage



- Annulation de voyage, raccourcissement de voyage
- Bagages

Passagers : Cliquez ici pour plus de détails
1 Information produit

Prix total de votre assurance voyage

36,00 EUR (2)

Valeur totale de votre voyage

Billets d'avion	392,77 EUR
Assurance voyage	36,00 EUR

Prix total de votre voyage

Taxes, frais de service et suppléments



428,77 EUR



Avez-vous besoin d'aide pour effectuer votre réservation en ligne?

Service Center vous accompagne lors de la procédure de réservation.

Appelez-nous: +33 1 70 48 91 70

A STAR ALLIANCE MEMBER

3
2



Séance ordinaire du 06 avril 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

L'an deux mille vingt-deux, le six avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué (le 31 mars) s'est réuni sous la présidence de Laurent AMADIEU, Maire. La séance a été publique et rediffusée en direct sur le site internet de la Ville.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Etaient présents dans la salle :

Laurent AMADIEU, Françoise CHARAVIN, Nicolas KURTZROCK, Michel CROZET, Dominique PARA, Philippe DELCAMBRE, Priscille MOULIN, Bruno COMMERE, Mélissa GRAF, Gael SOUCHET, Pierre ROY, Anais RIVOIRE, Pascal METTON, Eléonore KAZAZIAN-BALESTAS, Claire SOURNIA, Eric AYRAULT, Guillaume FOREST, Marjolaine FIDON, Jean Gaetan COGNARD, Jacques MONTEILLIER, Benjamin COIFFARD, Adeline PERROUD, Pascal DE FILIPPIS, Antoine FRISARI, Maroussia PEREZ

Etaient excusés :

➤ Eric BRUYANT	donne procuration à	Jacques MONTEILLIER
➤ Aïcha m'Lizi	donne procuration à	Priscille MOULIN
➤ Fabien DREVETTON	donne procuration à	Laurent AMADIEU
➤ Sylvie GUINAND,	donne procuration à	Dominique PARA
➤ Brigitte MENTION	donne procuration à	Marjolaine FIDON
➤ Valérie RASTELLI	donne procuration à	Pierre ROY
➤ Marina ROUSSEAU	donne procuration à	Pascal METTON
➤ Frédérique MANCINI	donne procuration à	Adeline PERROUD

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mélissa GRAF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n° 2022/02. 22

FINANCES- MANDAT SPECIAL POUR LE MAIRE DU 13 AU 15 MARS 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2022**Délibération N° 2022/02.22****OBJET : FINANCES- MANDAT SPECIAL POUR LE MAIRE DU 13 AU 15 MARS 2022**

- Vu les articles L2123-18 et R2123-22-1 du CGCT,
- Vu le décret n°2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État,
- Vu l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat
- Vu l'arrêté du 11 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État
- Vu le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le mandat spécial correspond à une mission accomplie, dans l'intérêt de la commune, par un membre du conseil municipal et avec l'autorisation de celui-ci. La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels.

Dans la continuité de l'opération de collecte de dons organisée par la Ville du 4 au 9 mars en partenariat avec le Secours populaire et l'Association Familiale à destination de l'Ukraine et des réfugiés ukrainiens en Pologne, le Maire s'est rendu du 13 au 15 mars 2022 à Minsk-Mazowiecki en Pologne, dans la Ville jumelée de Saint-Egrève, pour recevoir le camion de dons des Saint-Egrévois et du Secours Populaire. Sa présence avait pour but d'apporter le soutien de la Ville et de ses habitants ainsi que de s'assurer de la bonne réception des 80 m³ de marchandises, soit près de 25 tonnes de denrées alimentaires, de produits d'hygiène, de produits médicaux et de première nécessité. Ces marchandises seront distribuées aux ukrainiens dans la commune ou réacheminées vers Borodyanka, une ville ukrainienne jumelée avec Minsk-Mazowiecki. Ce séjour a aussi permis au Maire de découvrir les actions d'urgence et de solidarité mises en place par la ville de Minsk-Mazowiecki pour ses hôtes Ukrainiens. Une manière de rappeler la première dimension du jumelage, la solidarité entre les Villes et les peuples, tout comme la promotion des valeurs de paix.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **CONFERE** le caractère de mandat spécial, au déplacement à Minsk-Mazowiecki pour la réception des dons pour les Ukrainiens, du 13 au 15 mars 2022, de Laurent AMADIEU, Maire,
- **DECIDE** de procéder à la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial par paiement direct auprès des fournisseurs ou par remboursement *a posteriori* des frais avancés.
- **PRECISE** que les dépenses concernent les frais de transport, les frais d'hébergement et de restauration sur la période du 13 au 15 mars 2022 en fonction des modes de déplacement disponibles les moins onéreux.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Egrève, les jour, mois et an susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité



Le Maire
Laurent AMADIEU

DETAIL DES PRESTATIONS :

Déplacement :

Lieu : MINSK-MAZOWIECKI

Motif : Réunion

Date et heure du départ : 26/05/22

Date et heure du retour : 31/05/22

FRAIS DE TRANSPORT DE PERSONNES

Pour les déplacements dont le remboursement est demandé, préciser :

- le trajet effectué
- le mode de transport utilisé ou la nature du véhicule utilisé

1 - Utilisation des transports publics :

Titre de transport acquitté :

Abonnement acquitté : 0,00

2 - Utilisation d'un véhicule personnel (voiture) :

- la puissance fiscale du véhicule

selon décret du 26 août 2008 : pour les déplacements en Métropole :

	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Après 10 000 km
Véhicule de 5 CV et moins	0,25	0,31	0,18
Véhicule de 6 CV et 7 CV	0,32	0,39	0,23
Véhicule de 8 CV et plus	0,35	0,43	0,25

- le nombre de kilomètres parcourus depuis le début de l'année civile pour les besoins du service :

- le nombre de kilomètres réalisés au titre du déplacement dont l'indemnisation est demandée :

- le montant des indemnités kilométriques 0,00

3 - Utilisation d'un taxi, d'un véhicule de location ou d'un véhicule personnel autre qu'un véhicule terrestre à moteur : TAXI

4 - Remboursement des frais de parc de stationnement et de péage d'autoroute :

FRAIS DE MISSION

5 - Missions et intérim en métropole :

Repas pris au cours de la mission ou de l'intérim (forfait 17,50 €) :

Nombre : 1 repas pour 1 personne Montant : 10,50

Nuitées effectuées au cours de la mission ou de l'intérim

Nombre : Montant :

TOTAL DES DROITS DE L'ELU : 10,50

VILLE DE SAINT EGREVE

ETAT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

ELU : MAIRE

NOM : AMADIEU

PRENOM : Laurent

RESIDENCE ADMINISTRATIVE : 36 av du Général de Gaulle – 38120 Saint-Egrève

RESIDENCE FAMILIALE : [REDACTED]

RECAPITULATIF DE LA DEMANDE :

TOTAL DES DROITS DE L'ELU (total de la page suivante) :	10,50
AVANCES CONSENTIES :	10,50
TOTAL DES SOMMES DUES :	10,50

SIGNATURE :

L'élu,

- certifie l'exactitude des renseignements portés sur l'état de frais
- demande le versement de la somme indiquée au paragraphe précédent
- date et signe l'état de frais



VEUILLEZ TROUVER CI-DESSOUS UN CHÈQUE DE € _____ EN RÉGLEMENT DE _____

CHÈQUE N° 9822262 A _____ LE _____

FINANCES PUBLIQUES **TRESOR PUBLIC**

Payez contre ce chèque *10 euros et 50 centimes* la somme en toutes lettres

A *Le Maire A. D. B. C. U.*

PAYABLE en FRANCE
DDFIP DE L'ISERE
8 RUE DE BELGRADE
38022 GRENOBLE CEDEX

N° DE COMPTE CLÉ RIB
00002000230 51

FRAIS DE MISSIONS DES ELUS DE
ST EGREVE REGIE D AVANCES
MAIRIE ST EGREVE BP 120
38521 ST EGREVE CEDEX

03/12/2021 04 76 85 74 00 038000
CHÈQUE N° 9822262

€ 10,50
A *St Egreve*
LE 29.12.2022

[Signature] (63)

⑈9822262 ⑈038013071908⑈ 380000200230⑈

SSP France
BRIOCHE DOREE
Aeroport Lyon Saint Exupery
69125 LYON SATOLAS

3001228 Marie Ca

Fct 1582 N: 0001-0563226 Cvt 0
Mar 13 '22 12:07PM

Sur place

1 Formule Dejeuner	0.00
Thon	
Bag Thon	5.60
Crudites	
Flan Nature Part	2.45
Evian	2.45
50cl PET	
Especes	1.50
Especes	9.00

0.95 TVA 10%	10.50
TTL Net	9.55
Sous Total	10.50
Reglement	10.50

*** Merci et bon voyage ***

Immeuble Equalia
5 Rue Charles de Gaulle
94140 ALFORTVILLE
RCS Lyon : 495 114 340

BRIOCHE DOREE

CARTE BANCAIRE
SANS CONTACT



CB
LE 13/03/22 A 12:07:48
BRIOCHE DOREE
69125
COLOMBIER
2961864 49511434000013
30002
2010
4973559425643640
7A706F6A7FD864CD
fin 31/05/23
001 000102 73 C
MONTANT :

10,50 EUR

DEBIT
TICKET COMMERCANT
A CONSERVER

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUIN 2022**Délibération N° 2022/03.25**

OBJET : FINANCES- MANDAT SPECIAL- DEPLACEMENT A MINSK- MAZOWIECKI EN POLOGNE DU 26 AU 31 MAI 2022

- Vu les articles L2123-18 et R2123-22-1 du CGCT,
- Vu le décret n°2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État,
- Vu l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'État,
- Vu l'arrêté du 11 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État,
- Vu le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le mandat spécial correspond à une mission accomplie, dans l'intérêt de la commune, par un membre du conseil municipal et avec l'autorisation de celui-ci. La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels.

Dans la continuité des relations avec sa ville jumelle Minsk-Mazowiecki située en Pologne, celle-ci a invité une délégation d'élus Saint-Egrévois à participer au 600^e anniversaire de ses droits civiques. Au programme de cet événement, la rencontre avec les maires des villes jumelées de Minsk-Mazowiecki, dont le Maire de Telsiai et de Krnov, des échanges sur la paix en Europe et les solidarités entre les villes qui peuvent être mis en place, des rencontres avec les habitants, des concerts avec des musiciens des villes partenaires dont un musicien de l'Unisson. Cette rencontre a eu lieu du 26 mai au 31 mai 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- CONFERE le caractère de mandat spécial, au déplacement à Minsk-Mazowiecki pour le 600^e anniversaire des droits civiques, du 26 mai au 31 mai 2022, de Laurent AMADIEU, Maire et de Valérie RASTELLI, conseillère municipale déléguée aux jumelages.
- DECIDE de procéder à la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial par paiement direct auprès des fournisseurs ou par remboursement *a posteriori* des frais avancés.
- PRECISE que les dépenses prévisionnelles concernent les frais de transport, les frais d'hébergement et de restauration sur la période du 26 mai au 31 mai 2022 en fonction des modes de déplacement disponibles les moins onéreux.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Égrève, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Laurent AMADIEU

ESPÉRANÇOUX
Délibération adoptée à l'unanimité





REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE
CANTON DE SAINT-EGREVE

● **Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 01 juin 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

L'an deux mille vingt-deux, le premier juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué (le 25 mai) s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent **AMADIEU**, Maire, hormis pour la délibération n°2 pour laquelle Madame Françoise **CHARAVIN** première adjointe au Maire, a assuré la Présidence. La séance a été rediffusée en direct sur le site internet de la Ville.
Il a été procédé à l'appel nominal.

Etaient présents dans la salle :

Laurent **AMADIEU** (hormis pour la délibération n°2), Françoise **CHARAVIN**, Nicolas **KURTZROCK**, Sylvie **GUINAND**, Michel **CROZET**, Dominique **PARA**, Philippe **DELCAMBRE**, Priscille **MOULIN**, Fabien **DREVETTON**, Marina **ROUSSEAU**, Bruno **COMMERE**, Mélissa **GRAF**, Gaël **SOUCHET**, Aïcha **M'LIZI**, Pierre **ROY**, Anais **RIVOIRE**, Pascal **METTON**, Eléonore **KAZAZIAN-BALESTAS**, Eric **BRUYANT**, Claire **SOURNIA**, Eric **AYRAULT**, Guillaume **FOREST**, Marjolaine **FIDON**, Jean Gaetan **COGNARD**, Valérie **RASTELLI**, Jacques **MONTEILLIER**, Benjamin **COIFFARD**, Adeline **PERROUD**, Pascal **DE FILIPPIS**, Frédérique **MANCINI**, Antoine **FRISARI**

Etaient excusées :

- | | | |
|---------------------------|---------------------|-------------------------|
| > Brigitte MENTION | donne procuration à | Marjolaine FIDON |
| > Maroussia PEREZ | donne procuration à | Antoine FRISARI |

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Gaël **SOUCHET** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 2022/03. 25
FINANCES- MANDAT SPECIAL- MINSK DU 26 AU 31 MAI 2022

DUPLICATA FACTURE AFFR0016139898 du 27/04/2022

Direction Générale France
Service Financier

45 rue de Paris
95747 Roissy Charles de Gaulle Cedex
FRANCE

SITE FRANCE INTERNET
Téléphone : 09.69.39.02.15

IATA N° : 20498170

LAURENT AMADIEU
VILLE DE SAINT-EGREVE
36 AV DU GENERAL DE GAULLE
38120 SAINT-EGREVE
FRANCE

DATE EMISSION	NUMERO DU DOCUMENT	NOM DU PASSAGER	REFERENCES	DATE DE DEPART	NATURE DE LA PRESTATION	QTE	MONTANT UNITAIRE H.T.	TVA		SURCHARGE TRANSPORTEUR	AUTRES TAXES	MONTANT TTC
								TAUX	MONTANT			
27/04/2022	0571473460585	AMADIEU LAURENT MR		26/05/2022	Billet International LYON / PARIS / WARSAW / AMSTERDAM / LYON	1	269,00	0,00	0,00	3,00	75,05	347,05
27/04/2022	0571473460585			26/05/2022	Frais d'émission	1	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,00
27/04/2022	0571503607809				Assurance annulation	1	25,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25,00

Références fiscales

	Montant TVA	Base taxable
FR-Taux de TVA 10,00%	0,00	0,00
FR-Taux de TVA 20,00%	0,00	0,00
FR-Exonération de la TVA sur transport aérien	0,00	377,05
* Montant taxable : 65% du montant HT	0,00	0,00

Mentions légales
Facture payable au comptant
Tout retard de règlement entrainera le paiement des intérêts de retard au taux légal en vigueur
Indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement entre professionnels

Mentions détal de règlement
TVA acquittée d'après les débits

Total HT	EUR
Total TVA	299,00
Total surcharge transporteur	0,00
Total autres taxes	3,00
NET A PAYER	75,05

Règlement
Carte VISA
Total règlement
377,05
377,05



Fr : Réservation confirmée - Lyon-Varsovie du 26/05/2022
laurent amadiou A : Geneviève FOUGÈRE 27/04/2022 11:48
Veuillez répondre à "laurent amadiou"

1 Attachment



Payment_receipt.pdf

Envoyé depuis Yahoo Mail pour Android

----- Message transféré -----

De : "Air France" <admin@service-airfrance.com>

À : [REDACTED]

Cc :

Envoyé : mer., avr. 27, 2022 à 11:32

Objet : Réservation confirmée - Lyon-Varsovie du 26/05/2022

Air France - Skyteam

RÉSERVATION CONFIRMÉE

LYON < > VARSOVIE

Départ le 26/05/2022 à 15h00

Référence de
réservation
VSUCAV

VOTRE RÉSERVATION

Cher Monsieur Amadiou,

Ceci est l'e-mail de confirmation de votre réservation.

Retrouvez les détails de votre voyage sur notre site, dans l'espace Mes réservations.

PORT DU MASQUE CHIRURGICAL ET MESURES SANITAIRES

Voyagez en toute sécurité avec notre engagement sanitaire «Air France Protect».

Place

Le port du masque chirurgical (ou de type FFP1, 2, 3) est obligatoire pour les adultes et les enfants à partir de 6 ans, à l'aéroport* et à bord de nos avions. Pour votre confort, nous vous conseillons de disposer de plusieurs masques.

*selon l'aéroport

Votre bien-être et votre santé sont au cœur de nos préoccupations.

► Consulter nos mesures sanitaires et celles de nos partenaires

DÉTAIL DE VOS VOLS

LYON (LYS) - PARIS (CDG)

JEUDI 26 MAI

15h00 Aéroport Lyon St Exupery -Terminal 2
Vol AF7645 - Effectué par Air France
Heure Limite d'Enregistrement : 14h30

16h05 Aéroport Charles de Gaulle -Terminal 2F

PARIS (CDG) - VARSOVIE (WAW)

JEUDI 26 MAI

19h20 Aéroport Charles de Gaulle -Terminal 2F
Vol AF1246 - Effectué par Air France
Heure Limite d'Enregistrement : 18h40

21h35 Frederic Chopin Airport

VARSOVIE (WAW) - AMSTERDAM (AMS)

MARDI 31 MAI

17h10 Frederic Chopin Airport
Vol KL1366 - Effectué par KLM

19h15 Schiphol Airport

AMSTERDAM (AMS) - LYON (LYS)

MARDI 31 MAI

21h20 Schiphol Airport
Vol KL1419 - Effectué par KLM

22h55 Aéroport Lyon St Exupery -Terminal 2

VOIR LE DÉTAIL DE VOS VOLS

PASSAGER(S)

Laurent Amadiou

1 090 Miles (billet)

27 XP

► [Créer votre compte](#)

Nombre estimé de Miles et de XP liés à votre billet et aux options éventuellement achetées.

PAIEMENT

Montant HT :	269.00 EUR
Montant taxes :	78.05 EUR
Frais d'émission :	5.00 EUR
Assurance annulation	25.00 EUR

Total : 377.05 EUR

Payé par Carte Visa

Vol aller : Lyon - Varsovie**Vol retour : Varsovie - Lyon**

Modification avant le départ du 1er vol :

Modification avant le départ du 1er vol :

Vous pouvez modifier gratuitement votre billet à tout moment. Une éventuelle différence tarifaire s'applique.

Vous pouvez modifier gratuitement votre billet à tout moment. Une éventuelle différence tarifaire s'applique.

Remboursement avant le départ du 1er vol :

Remboursement avant le départ du 1er vol :

Non autorisé

Non autorisé

Remboursement après le départ du 1er vol :

Remboursement après le départ du 1er vol :

Non autorisé

Non autorisé

VOS SERVICES ET OPTIONS

Option 1

Option 2

Option 3

**Chic, de la
presse !**Retrouvez l'offre de
presse d'Air France,
avec une sélection
de titres gratuits.**En excédent de
bagages?**Réservez en ligne
dès maintenant et
bénéficiez de
réductions.**À vos côtés sur
Messenger**Une question sur votre
voyage ? Nos conseillers
vous répondent 24h/24h et
7j/7.

DÉCOUVRIR AF
PLAY

VOIR LES TARIFS

NOUS CONTACTER

**Envie de promotions ?
Besoin d'inspiration ?**

JE M'INSCRIS À LA
NEWSLETTER

**Envie de promotions ?
Besoin d'inspiration ?**

JE M'INSCRIS À LA
NEWSLETTER

1
>
2

Que pensez-vous de cet e-mail?

1 2 3 4 5

NOUS VOUS SOUHAITONS UN AGRÉABLE VOYAGE.

UNE QUESTION ?

MEILLEURES OFFRES ET PROMOTIONS	Guide de voyage	NEWSLETTER	HÔTELS / VOITURES ET AUTRES SERVICES
	CONSULTER / MODIFIER VOTRE RÉSERVATION		

REJOIGNEZ-NOUS**Mentions légales**

Le tarif choisi est valable pour un billet utilisé intégralement, en respectant l'ordre et les dates du parcours mentionné. Conformément aux conditions générales de transport, toute utilisation non conforme constatée le jour du voyage entraînera le paiement à l'aéroport d'un supplément tarifaire forfaitaire s'élevant à :

- pour les vols en Europe (incluant la France métropolitaine et la Corse) à 125 € en cabine Economy et 300 € en cabine Business,
- pour les vols intercontinentaux à 500 € en cabines Economy et Premium Economy, 1 500 € en cabines Business et La Première (ou l'équivalent en monnaie locale).

Veillez noter qu'en fonction de votre lieu de résidence et/ou de votre parcours, des règles différentes peuvent s'appliquer (plus d'informations dans les Conditions Particulières – section « Utilisation des billets » sur le site Air France de votre lieu de résidence). Air France s'engage fermement à respecter votre vie privée. Nous ne partageons aucune information avec un tiers sans votre accord. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la Politique de sécurité et de confidentialité des données d'Air France sur son site Internet.

Société Air France - Société anonyme au capital de 126 748 775 euros - RCS Bobigny (France) 420 495 178 - 45, rue de Paris, 95 747 Roissy CDG CEDEX

Veillez contacter nos services de vente. Les coordonnées sont disponibles dans la rubrique Nous contacter de notre site.

1
2
3

REÇU DE PAIEMENT
PAYMENT RECEIPT



Reçu de paiement pour l'achat d'options: S
Receipt of payment for options purchase: S

Veillez trouver ci-dessous les informations relatives aux options achetées
Please find below a summary of your purchased options

PASSAGER(S) / PASSENGER(S) AMADIEU LAURENT MR (Adulte / Adult)	NUMÉRO DE REÇU / RECEIPT NUMBER 057 150 360 780 9
--	--

OPTION(S) / OPTION(S)

 COUPON 1 / COUPON 1	
"F" Assurance annulation / Cancellation insurance	1
Départ / Departure	
Arrivée / Arrival	
Remarque / Remark	CANCELLATION_INSURANCE - NR AMDFR3013051834
Numéro de billet associé / Associated ticket number	

REÇU DE PAIEMENT / PAYMENT RECEIPT

Nom Name	NUMÉRO DE REÇU RECEIPT NUMBER	Numéro de billet associé Associated ticket number	Mode de paiement Form of payment	COUPON 1
AMADIEU LAURENT MR (Adulte / Adult)	057 150 360 780 9		Carte Visa Card Visa	

VALEUR GLOBALE / TOTAL VALUE : 25.00 EUR

Date et lieu d'émission / Date and place of issue : 27 Apr 2022 PARAF08AA

IATA : 20498170

Remarque / Remark: (CANCELLATION_INSURANCE - NR AMDFR3013051834)

Document valable un an / E-voucher valid for one year

AIR FRANCE VOUS SOUHAITE UN AGREABLE VOYAGE / AIR FRANCE WISHES YOU A VERY PLEASANT TRIP

Ce document confirme la création de votre reçu de paiement dans nos systèmes informatiques. Il ne constitue pas un contrat de transport. Veuillez consulter les conditions générales de vente.

This document confirms the creation of your receipt of payment in our computer systems. It is not a contract of carriage. Please consult the General Conditions of Sale.

REÇU DE PAIEMENT
PAYMENT RECEIPT



Reçu de paiement pour l'achat d'options: S
Receipt of payment for options purchase: S

Veillez trouver ci-dessous les informations relatives aux options achetées
Please find below a summary of your purchased options

PASSAGER(S) / PASSENGER(S)
AMADIEU LAURENT MR (Adulte / Adult)

NUMÉRO DE REÇU / RECEIPT NUMBER
057 150 360 780 9

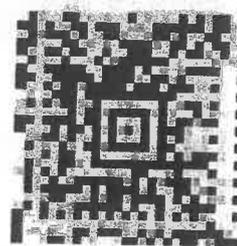
AIR FRANCE VOUS SOUHAITE UN AGREABLE VOYAGE / AIR FRANCE WISHES YOU A VERY PLEASANT TRIP

Ce document confirme la création de votre reçu de paiement dans nos systèmes informatiques. Il ne constitue pas un contrat de transport. Veuillez consulter les conditions générales de vente.

This document confirms the creation of your receipt of payment in our computer systems. It is not a contract of carriage. Please consult the General Conditions of Sale.

RÉFÉRENCE DE VOTRE RÉSERVATION
YOUR BOOKING REFERENCE

VSUCAV



À l'aéroport, vous devez présenter une pièce d'identité.
At the airport, you must present proof of identity.

PASSAGERS

PASSENGERS

AMADIEU LAURENT MR (Adulte / Adult)

Numéro de billet

Ticket Number

057 147 346 058 5

GAGNEZ DU TEMPS
SAVE TIME

Obtenez votre carte d'embarquement
en scannant ce code-barres à une
borne.

Scan this bar code at one of our
interactive kiosks to receive your
boarding pass.

ITINÉRAIRE / ITINERARY

Date	Depart	Arrivée	Vol	Fin enregistrement	Total bagages**	Cabine	Classe	Statut*
Date	Departure	Arrival	Flight	Latest check-in time	Total baggage**	Cabin	Class	Status*
26MAY	15:00 Lyon LYS Aéroport Lyon St Exupery 2	→+← 16:05 Paris CDG Aéroport Charles de Gaulle 2F	AF7645	14:30	1x23 Kg	Economy	L	OK
Vol effectué par Air France/ Flight operated by Air France								
26MAY	19:20 Paris CDG Aéroport Charles de Gaulle 2F	→+← 21:35 Varsovie WAW Frederic Chopin Airport	AF1246	18:40	1x23 Kg	Economy	L	OK
Vol effectué par Air France/ Flight operated by Air France								
31MAY	17:10 Varsovie WAW Frederic Chopin Airport	→+← 19:15 Amsterdam AMS Schiphol Airport	KL1366		1x23 Kg	Economy	L	OK
Vol effectué par KLM ROYAL DUTCH AIRLINES/ Flight operated by KLM ROYAL DUTCH AIRLINES								
31MAY	21:20 Amsterdam AMS Schiphol Airport	→+← 22:55 Lyon LYS Aéroport Lyon St Exupery 2	KL1419		1x23 Kg	Economy	L	OK
Vol effectuée par KLM ROYAL DUTCH AIRLINES/ Flight operated by KLM ROYAL DUTCH AIRLINES								

AIR FRANCE VOUS SOUHAITE UN AGREABLE VOYAGE / AIR FRANCE WISHES YOU A VERY PLEASANT TRIP

Ce document confirme la création de votre (vos) billet(s) électronique(s)
dans nos systèmes informatiques. Il ne permet pas l'accès à bord. Pour
plus d'informations, consultez le site Air France
(<http://www.airfrance.com>).

This document confirms that your electronic ticket(s) has(have) been
created in our systems. It does not allow access on board. For more
information, please visit the website Air France
(<http://www.airfrance.com>).

(*) OK=confirmé

** Total des bagages transportés en soute pour l'ensemble des passagers (bagages inclus dans le prix du billet plus éventuels bagages déjà achetés en supplément). Au-delà, vous devez acquitter un supplément à l'aéroport. Ces informations sont valables pour les vols effectués par AIR FRANCE et KLM.

Pour plus d'informations concernant les bagages, veuillez consulter le site Air France, rubrique Informations, Bagages.

(*) OK=confirmed

** Total checked baggage for all passengers (baggage included in the ticket price and additional baggage items you have paid for). Any further additional baggage items will be subject to a fee payable at the airport. This applies to flights operated by AIR FRANCE and KLM.

For more information about baggage, please visit the "Baggage" chapter of the "Information" section, on the Air France website.

AVANT VOTRE DÉPART BEFORE YOUR FLIGHT Pour consulter, compléter ou modifier votre réservation (si votre tarif le permet), veuillez nous contacter : To review, complete or modify your reservation (if allowed in your rate), please contact us:	 Site internet Air France, rubrique Vos réservations Air France website, "Your Reservations" section  Par téléphone au +33 (0)9 69 39 36 54 By phone at +33 (0)9 69 39 36 54
PENDANT VOTRE VOYAGE DURING YOUR TRIP Pour modifier votre réservation (si votre tarif le permet), veuillez nous contacter : To modify your reservation (if allowed in your fare), please contact us:	 Site internet Air France, rubrique Vos réservations Air France website, "Your Reservations" section  Par téléphone au 48 22 556 64 00 By phone at 48 22 556 64 00  Dans un point de vente Air France At an Air France point of sale
APRÈS VOTRE VOYAGE AFTER YOUR TRIP Après votre voyage, vous pouvez contacter notre service client : After your trip, you can contact our customer service :	 Par e-mail, dans la rubrique Nous contacter du site internet Air France By e-mail, in the "Contact Us" section of the Air France  par courrier TSA 60001 / 60035 Beauvais Cedex by mail TSA 60001 / 60035 Beauvais Cedex  Par téléphone au +33 (0)9 69 39 36 54 By phone at +33 (0)9 69 39 36 54

Vous pouvez consulter les émissions de CO2 liées à votre voyage, sur le site corporate Air France.

Si vous avez soumis une réclamation à notre service client, mais que notre réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter la Médiation Tourisme et Voyage. Les coordonnées et modalités de saisine du médiateur sont disponibles sur le site <http://www.mtv.travel>

You can check the CO2 emissions of your flight on the Air France corporate website.

If you have submitted a claim to our customer service department but are unsatisfied with the response, you can contact La Médiation Tourisme et Voyage (the French Tourism and Travel Mediation group). Contact information and referral procedures are available in French on the site <http://www.mtv.travel>

Reçu de paiement / Receipt

Nom Name	Numéro de billet Ticket Number	Mode de paiement Form of Payment	Tarif HT Fare excluding VAT	Taxes, surcharge transporteur et frais de service Taxes, carrier surcharge and applicable ticketing fees
AMADIEU LAURENT MR (Adulte / Adult)	057 147 346 058 5	Carte Visa Card Visa	EUR 269.00	21.42 Taxe aéroport / Airport tax 0.00 Surcharge transporteur / Carrier surcharge 3.00 Contribution aux carburants d'aviation durables / Sustainable Fuel Contribution 5.00 Frais de service / Service Fees 53.63 Autres taxes / Other taxes

Montant total / Total cost : EUR 352.05

Date et lieu d'émission / Date and place of issue : 27 Apr 2022 DIR - WEB - France PARAY-VIEILLE-POSTE

IATA: 20498170



Confirmation de votre commande Lyon Aéroport
Lyon Aéroport A : Mme Genevieve FOUGERE 24/05/2022 19:41
Envoyé par : <contact@store.lyonaeroport.info>



Powered by



Bonjour,

Votre commande a été enregistrée ! Vous pouvez suivre le statut de votre commande en vous connectant à votre compte.

Si vous avez des questions concernant votre commande, vous pouvez nous envoyer un email à store@lyonaeroports.com.

Votre commande #1001693447

Passée le 24 mai 2022 à 19:37:50

Informations de facturation

Mme Genevieve FOUGERE
ville de Saint-Egrève
36 AV DU GÉNÉRAL DE GAULLE
MAIRIE - CABINET DU MAIRE
SAINT-EGREVE, 38120
France

Mode de paiement

Ingenico ePayments

Articles	Qté	Prix
Parking P5 SKU: P5	1	55,25 €

Sous-total 55,25 €
Total HT 46,04 €
TVA 20% (20%) 9,21 €
Total TTC 55,25 €

Merci pour votre confiance,
L'équipe Lyon Aéroport

Vols
& destinations
▼

Accès
& parkings
▼

Commerce
& shopping
▼

Services
Aéroport
▼

Infos
pratiques
▼



Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données personnelles. Vous pouvez l'exercer en vous connectant sur lyonaeroports.com

● Ordre de mission

NOM :	AMADIEU
PRENOM :	Laurent
GRADE ou EMPLOI :	MAIRE
PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE	FRANCE
SE RENDRA A :	LE FONTANIL
MOTIF :	Réunion de travail
DATE :	25/05/2022
DUREE PREVUE :	1 Jour
MOYEN DE TRANSPORT :	<input type="checkbox"/> TAG <input type="checkbox"/> SNCF <input type="checkbox"/> VEHICULE DE SERVICE* - <input type="checkbox"/> VEHICULE PERSONNEL* ● Immatriculation (mention obligatoire) : ● Puissance fiscale (mention obligatoire) :

Fait à Saint-Egrève,

La première adjointe



- 1 exemplaire au Service Ressources Humaines
- 1 exemplaire au Service Achats

(*) les éventuels frais de stationnement seront remboursés sur présentation d'un ticket de caisse

VILLE DE SAINT EGREVE

ETAT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

ELU : MAIRE

NOM : AMADIEU

PRENOM : Laurent

RESIDENCE ADMINISTRATIVE : 36 av du Général de Gaulle - 38120 Saint-Egrève

RESIDENCE FAMILIALE : [REDACTED]

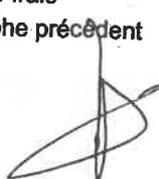
RECAPITULATIF DE LA DEMANDE :

TOTAL DES DROITS DE L'ELU (total de la page suivante) :	17,50
AVANCES CONSENTIES :	29,50
TOTAL DES SOMMES DUES :	17,50

SIGNATURE :

L'élu,

- certifie l'exactitude des renseignements portés sur l'état de frais
- demande le versement de la somme indiquée au paragraphe précédent
- date et signe l'état de frais



DETAIL DES PRESTATIONS :

Déplacement :

Lieu : LE FONTANIL

Motif : Réunion

Date et heure du départ :

25/05/22

Date et heure du retour :

25/05/22

FRAIS DE TRANSPORT DE PERSONNES

Pour les déplacements dont le remboursement est demandé, préciser :

- le trajet effectué
- le mode de transport utilisé ou la nature du véhicule utilisé

1 - Utilisation des transports publics :

Titre de transport acquitté :

0,00

Abonnement acquitté :

2 - Utilisation d'un véhicule personnel (voiture) :

- la puissance fiscale du véhicule

selon décret du 26 août 2008 : pour les déplacements en Métropole :

	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Après 10 000 km
Véhicule de 5 CV et moins	0,25	0,31	0,18
Véhicule de 6 CV et 7 CV	0,32	0,39	0,23
Véhicule de 8 CV et plus	0,35	0,43	0,25

- le nombre de kilomètres parcourus depuis le début de l'année civile pour les besoins du service :

- le nombre de kilomètres réalisés au titre du déplacement dont l'indemnisation est demandée :

- le montant des indemnités kilométriques

0,00

3 - Utilisation d'un taxi, d'un véhicule de location ou d'un véhicule personnel autre qu'un véhicule terrestre à moteur : TAXI

4 - Remboursement des frais de parc de stationnement et de péage d'autoroute :

FRAIS DE MISSION

5 - Missions et intérim en métropole :

Repas pris au cours de la mission ou de l'intérim (forfait 17,50 €) :

17,50

Nombre : 1 repas pour 1 personne

Montant :

Nuitées effectuées au cours de la mission ou de l'intérim

Montant :

Nombre :

TOTAL DES DROITS DE L'ELU :

17,50

VEUILLEZ TROUVER CI-DESSOUS UN CHÉQUE DE €

CHÉQUE N° 9822261

EN RÉGLEMENT DE

A

LE

DIRECTORAT GÉNÉRAL DES
FINANCES PUBLIQUES

TRESOR PUBLIC

Payez contre ce chèque *Dix sept euros et 50 ctms*
non endossable sans le motif d'un chèque ou de tout autre document justificatif présenté en conséquence par le payeur.
SOMME EN TOUTES LETTRES

A *Laurent AMARU*

€ 17,50
A *Saint-Etienne*
LE 29.12.2022

PAYABLE EN FRANCE
DDFIP DE L'ISERE
8 RUE DE BELGRADE
38022 GRENOBLE CEDEX

N° DE COMPTE CLE RIB
00002000230 51

FRAIS DE MISSIONS DES ELUS DE
ST EGREVE REGIE D AVANCES
MAIRIE ST EGREVE BP 120
38521 ST EGREVE CEDEX

03/12/2021 04 76 85 74 00 038000

CHÉQUE N° 9822261

(94)

9822261 0380130719081 380000200230

2

Déjeuner du Maire

LA QUEUE DE COCHON



LE FONTANIL

1 ROUTE DE LYON
38120 FONTANIL-CORNILLON
TEL: 04.76.45.68.75 Ouvert tous les jours
Sauf le dimanche
www.laqueuedecochon.fr
Le mercredi 25 mai 2022

Table 88

Qte	Articles	Pu	Mnt
1	Repas Complet(s)	29.40	29.40

Net A Payer (Euro) 29.40

	ht	taxe	ttc
tva 10	17.03	1.70	18.73
tva 20	8.89	1.78	10.67
total	25.92	3.48	29.40

Merci de votre visite

-- Prix TTC service compris --

A bientôt...

SIRET: 802 218 230 00018

Facture no: 17

Vous avez été servi par: AURELIE



INSTITUT DES RISQUES MAJEURS

FACTURE

72/182/2022

15 rue Eugène Faure 38000 Grenoble

Tél : 04 76 47 73 73

Fax : 04 76 47 15 90

Courriel : irma@irma-grenoble.com

Site web : www.irma-grenoble.com

Association Loi de 1901

N° Siret : 353 008 246 00020 APE : 9499Z

N°TVA intercommunautaire : FR90353008246 00020

Grenoble, le 22/12/2022

Mairie de Saint Egrève
36 avenue du Général de Gaulle
CS40120
38521 Saint Egrève cedex

Mairie de Saint Egrève : SIRET : 21380382800010

BDC : RH220068 et RH220128 du 07/09/2022

Intitulé de l'action	Entraînement Plan communal de sauvegarde sur table adapté à la commune EXOCRISE
Affaire suivie par	[REDACTED] / Mairie de Saint Egrève [REDACTED] / IRMa

Désignation	Lieu de la formation	Date	Nbre de formés	Durée	Montant prestation
Entraînement PCS sur table adapté à la commune	Saint Egrève	19/10/2022	27	4 H	2 500,00
NET A PAYER					2 500,00 €

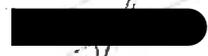
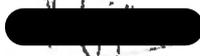
Exonérée de TVA, activité de formation professionnelle continue article 261 4-4 a du CGI

A régler à réception de la facture par chèque au nom de l'IRMa ou par virement en indiquant le numéro de la facture
Par virement en indiquant le numéro de facture

RIB de l'IRMa - Banque : Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes IBAN FR76 1390 6000 2527 3691 3700 037 - BIC AGRIFRPP839 - Code banque: 13906 Code guichet: 00025 N° compte: 27369137000 Clé RIB: 37

FEUILLE D'ÉMARGEMENT

Thème	Sensibilisation des membres du PCC au PCS
Session	Le 19/10/2022
Organisme	Institut des Risques Majeurs
Animateur	Signature intervenant : 
Salle	

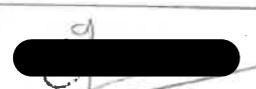
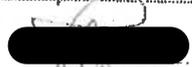
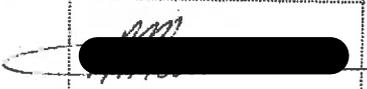
Candidat	Service	Signature
	Direction des Ressources	
	Secteur Maintenance des Bâtiments	
M. AKRICH Alexis	Cabinet du Maire	
M. AMADIEU LAURENT	Cabinet du Maire	
M. AYRAULT ERIC	Cabinet du Maire	
	Sports	
Mme CHARAVIN FRANCOISE	Cabinet du Maire	
	Ressources Humaines	
M. COGNARD JEAN GAETAN	Cabinet du Maire	
M. CROZET MICHEL	Cabinet du Maire	

FORMATEUR IRMA : VICTOR BIAO MAJEUR

INSTITUT DES RISQUES MAJEURS
 15, rue Eugène Faure
 38000 GRENOBLE
 Tél. 04 76 47 73 73 - Fax 04 76 47 15 91
 www.irma-grenoble.com
 SIRET 353 008 245 00020 - APE 8499 Z
 N° TVA Intra communautaire FR 60 353 008 24

FEUILLE D'ÉMARGEMENT

Thème	Sensibilisation des membres du PCC au PCS
Session	Le 19/10/2022
Organisme	Institut des Risques Majeurs
Animateur	Signature intervenant : 
Salle	

Candidat	Service	Signature
M. [REDACTED]	DVSS	
M. METTON Pascal	Cabinet du Maire	
Mme MOULIN Priscille	Cabinet du Maire	
Mme PARA Dominique	Cabinet du Maire	
M. [REDACTED]	DGS	
[REDACTED]	Prévention Urbaine	
M. [REDACTED]	DACV	
Mme ROUSSEAU Marina	Cabinet du Maire	
M. ROY Pierre	Cabinet du Maire	
M. [REDACTED]	DACV	
M. SOUCHET Gaël	Cabinet du Maire	
M. [REDACTED]	Finances et commandes publiques	Absent

FORMATEUR, IRMA : VICTOR [REDACTED]

FEUILLE D'ÉMARGEMENT

Thème	Sensibilisation des membres du PCC au PCS
Session	Le 19/10/2022
Organisme	Institut des Risques Majeurs
Animateur	
Salle	

Candidat	Service	Signature
[REDACTED]	Centre technique	[REDACTED]
M. [REDACTED]	Mission Questure et économie	[REDACTED]
Mme [REDACTED]	Direction Culture-Sport & Vie Associative	[REDACTED]
M. DELCAMBRE PHILIPPE	Cabinet du Maire	[REDACTED]
M. [REDACTED]	Communication	[REDACTED]
M. DREVETTON Fabien	Cabinet du Maire	[REDACTED]
[REDACTED]	Direction Education - Jeunesse Prévention	[REDACTED]
M. GUINAND SYLVIE	Communication	[REDACTED]
Mme GUINAND SYLVIE	Cabinet du Maire	[REDACTED]
Mme [REDACTED]	DGS	[REDACTED]
M. KURTZROCK Nicolas	Cabinet du Maire	[REDACTED]

FORMATEUR IRMA = VICTOR BIA RNBA

INSTITUT DES RISQUES MAJEUR
 15, rue Eugène Faure
 38000 GRENOBLE
 Tél. 04 76 47 73 73 - Fax 04 76 47 15 91
 www.irma-grenoble.com
 SIRET 363 008 246 0020 - APE 8499 Z
 n° TVA Intra communautaire FR 90 363 008 246

Ordre de mission

NOM :	AMADIEU
PRENOM :	LAURENT
GRADE ou EMPLOI :	MAIRE
PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE	FRANCE
SE RENDRA A :	LYON
MOTIF :	FORMATION
DATE :	4 et 5 AVRIL 2023
DUREE PREVUE :	2 JOURS
MOYEN DE TRANSPORT :	<input type="checkbox"/> TAG <input checked="" type="checkbox"/> SNCF <input type="checkbox"/> VEHICULE DE SERVICE* - <input type="checkbox"/> VEHICULE PERSONNEL* • Immatriculation (mention obligatoire) : • Puissance fiscale (mention obligatoire) :

Fait à Saint-Egrève,

Pour le Maire


Françoise CHARAVIN
1^{er} adjointe

- 1 exemplaire au Service Ressources Humaines
- 1 exemplaire au Service Achats

(*) les éventuels frais de stationnement seront remboursés sur présentation d'un ticket de caisse



Bulletin d'inscription à la formation (valant convention simplifiée)

Du 04 avril 2023 au 05 avril 2023

Mardi 4 avril : 18H - 17H30

Mercredi 5 avril : 9H - 16H30

Lyon (5ème)

Espace de l'ouest Lyonnais

6 rue Nicolas Sicard

Le Cédés est un centre de formation professionnelle certifié Qualiopi, enregistré sous le numéro 11 93 06058 93 auprès de la Préfecture d'Ile-de-France et organisme de formation pour élu-es locaux, agréé par le Ministère de l'Intérieur, selon les termes de la loi N° 92-108 du 3 février 1992 modifiée par les lois N° 99-586 du 12 juillet 1999 et N°2002-276 du 27 février 2002, et de la décision ministérielle du 6 mars 2023.

Formation Université de printemps - Journées nationales de formation des élu.es municipaux et intercommunaux

Vos informations

Nom / Prénom : AMADIEU Laurent

Tél. [REDACTED]

E-mail : [REDACTED]

Adresse : [REDACTED]

Code postal : 38120 Ville : Saint Egrève

Prise en charge de la formation

Structure/Collectivité : Ville de Saint-Egrève

Numéro d'engagement : CM230037

Adresse :

Code postal : 38120 Ville : Saint Egrève

Votre fonction

Fonction / Mandat : Maire

Délégation éventuelle :

Association loi 1901, le Cédés n'est pas assujéti à la TVA. Le coût de la formation sera budgétisé au titre de la formation professionnelle ou de la formation des élu-es locaux. Les inscriptions peuvent être transmises au Cédés jusqu'à 48H avant la formation. En cas de désistement, si le Cédés n'est pas prévenu 8 jours avant la date de la formation, le coût restera à la charge de la structure/collectivité. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée le 8 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles communiquées vous concernant.

Cachet de la structure / collectivité (obligatoire)

Tarifs

Stagiaires des communes et intercommunalités (élu-es, collaborateurs-trices, agents territoriaux) :

moins de 1000 hab : 150 €
de 1000 à 3500 hab : 200 €
de 3500 à 9000 hab : 400 €
de 9000 à 20000 hab : 550 €
de 20000 à 40000 hab : 580 €
de 40000 à 100000 hab : 740 €
de 100000 à 400000 hab : 910 €
de plus de 400000 hab : 1150 €

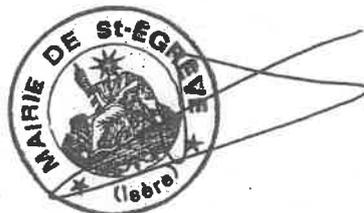
Stagiaires des départements et régions (élu-es, collaborateurs-trices, agents territoriaux) :
1150 €

Collaborateurs-trices parlementaires (AN, Sénat, PE) :
1150 €

Autres publics :
Nous consulter

Fait à
le 14 / 03 / 2023

Signature



Centre d'écodéveloppement et d'initiative sociale

3-5 rue de Vincennes 93 100 Montreuil

Tel: 01 41 58 52 40 Fax: 01 42 87 05 80

Association loi 1901 - Siret 420 686 628 00041 - APE 913E / NAF : 9499Z

cedis@cedis-formation.org - <http://www.cedis-formation.org>



Mairie de Saint-Egrève
Affaires financières
Hôtel de Ville
BP 120
38521 Saint-Egrève

Montreuil, le 17/04/2023

Facture N° FE-2023-100

Désignation	Montant en Euros
Formation « Université de Printemps - Journées nationales de formation des élu.es municipaux et intercommunaux » - Lyon (69) , les 04/04/2023 et 05/04/2023 • <i>Amadiou Laurent (mairie)</i>	550.00
Net à payer :	550.00 €

Certifiée sincère et conforme à nos livres, la présente facture s'élevant à la somme de **cinq cent cinquante euros**.
TVA non applicable, article 261 du CGI : Cédis est un organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'existence 11 93 06058 93 auprès de la préfecture de région Île-de-France, certifié Qualiopi, agréé pour la formation des élus locaux selon les termes de la loi n° 92-108 du 3 février 92, des décrets n°92-1206 et 92-1207 du 16 novembre 1992 et de la décision ministérielle du 06 mars 2023

Règlement à réception par chèque à l'ordre de « Cédis » ou par virement bancaire.

Coordonnées bancaires :

Banque : *Crédit Coopératif, 102 boulevard de Magenta, 75010 Paris*
IBAN : *FR76 4255 9100 0008 0036 8046 733*
BIC : *CCOPFRPPXXX*

Pièces jointes : copie de l'agrément ministériel et attestation(s) de présence.

Cédis, 3-5 rue de Vincennes, 93100 Montreuil
Tél. 01 41 58 52 40 - Email : cedis@cedis-formation.org - Web : www.cedis-formation.org

Organisme enregistré sous le numéro de déclaration d'existence 11 93 06058 93 auprès de la préfecture de région Île-de-France, certifié Qualiopi, agréé pour la formation des élus locaux selon les termes de la loi n° 92-108 du 3 février 92, des décrets n°92-1206 et 92-1207 du 16 novembre 1992 et de la décision ministérielle du 27 février 2019.- Siret : 42068662800041 - Code APE : 913E



Montreuil, le 05/04/2023

Attestation de présence

Je soussignée, Nathalie Rozen, pour Virginie Drapier, Présidente du Cédis, organisme enregistré sous le numéro de déclaration d'existence 11 93 06058 93 auprès de la préfecture de région Île-de-France et agréé pour la formation des élus locaux selon les termes de la loi n° 92-108 du 3 février 92, des décrets n°92 -1206 et 92-1207 du 16 novembre 1992 et de la décision ministérielle du 06 mars 2023, sis 3-5 rue de Vincennes, 93100 Montreuil, atteste que :

Nom : Amadiou

Prénom : Laurent

Fonction : maire

Collectivité : Mairie de Saint-Egrève

était présent à la formation intitulée « Université de Printemps - Journées nationales de formation des élu.es municipaux et intercommunaux » à Lyon (69) le 04/04/2023 et le 05/04/2023 (durée totale : 12h00).

Nathalie Rozen - Cédis
Pour Virginie Drapier, Présidente

Cédis, 3-5 rue de Vincennes, 93100 Montreuil
Tél. 01 41 58 52 40 - Email : cedis@cedis-formation.org - Web : www.cedis-formation.org

Organisme enregistré sous le numéro de déclaration d'existence 11 93 06058 93 auprès de la préfecture de région Île-de-France, certifié Qualiopi, agréé pour la formation des élus locaux selon les termes de la loi n° 92-108 du 3 février 92, des décrets n°92 -1206 et 92-1207 du 16 novembre 1992 et de la décision ministérielle du 27 février 2019 - Siret : 42068662800041 - Code APE : 913E



Formation « Université de Printemps - Journées nationales de formation des élus.es municipaux et intercommunaux » - Lyon (69) , les 04/04/2023 et 05/04/2023
Feuille d'émargement - Formation pour élus et collaborateurs d'élus

	04/04/2023		05/04/2023	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Amadieu Laurent Mairie de Saint-Egrève				
Métropole Aix-Marseille-Provence				
Buffis Léo				

**Adresse Client:**

M. Laurent Amadiou
Hotel De Ville
36 Avenue Général De Gaulle
38120 Saint Egreve
France

Nom : M. Laurent Amadiou
Personne(s) : 1
Chambre : 306
Arrivée : 04.04.23
Départ : 05.04.23
Réf. Réservation : MGFDPGHXW

Adresse de Facturation:

Mairie de St Egreve
36 Avenue général de Gaulle
38120 Saint-Egreve
France

COPIE DE FACTURE

Facture N° : 97704
Compteur de réimpression: 3
Signature électronique: B0316tINB
Nb. de Page : 1/1
Caissier N° : 2952STLAO

Hôtel Le Royal Lyon, le 05 Avril 2023

Date	Prestations	Quantité	P.U. HT	Total HT	TVA	P.U. TTC	Débit Eur	Credit Eur	
04.04.23	Taxe de séjour	1	3.30	3.30	C	3.30	3.30		
04.04.23	Arrhes transférées à l'arrivée	1						262.30	
04.04.23	Chambre et Petit Déjeuner	1	235.45	235.45	G	259.00	259.00		
* hors champ d'application de la TVA, en vertu des dispositions de l'article 256 du CGI.							Total Euro	262.30	262.30

TVA	Solde de la facture Euro		
	Montant H.T.	Montant T.V.A	Montant T.T.C
C - Non Taxable	3.30	0.00	3.30
G - TVA 10%	235.45	23.55	259.00
Total	238.75	23.55	262.30

Hôtel Le Royal Lyon - MGallery Hôtel Collection
20, Place Bellecour
LYON 69002 FR

Tél : +33 (0)4 78 37 57 31
Fax : +33 (0)4 78 37 01 36
H2952@accor.com

Commentaire suite à un séjour / rubrique 'Contact' : mgallery.com - all.accor.com

Hôtel ***** SARL Institut Paul Bocuse - Application
Capital de 62 110 Euros
Siège social : Château du Vivier - 1, Chemin du Calabert 69130 ECULLY
SIC : LYON 444 596 449 - Siret : 444 596 449 00025
Code APE : 5510Z - TVA intra-communautaire : FR 74 444 596 449

Prestations prix nets. 0 % d'escompte. Le règlement de la présente facture doit être effectué à la date de paiement mentionnée. A défaut, des pénalités de retard seront dues dès le lendemain de la date d'échéance de la facture au taux de 15% l'an, appliquée au montant total TTC de la facture. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire s'élevant à 40 € par créance sera exigible dès le lendemain de la date d'échéance de la facture à laquelle s'ajoutera une indemnité complémentaire permettant de couvrir la totalité des frais engagés en cas de recouvrement contentieux. Cette mention ne s'applique pas aux particuliers.
Taxe de séjour non sujette à la TVA-article 267-II-2 du CGI

L'hôtel, en tant que responsable de traitement, traite les données personnelles que vous fournissez à l'occasion de votre séjour aux fins de gestion commerciale des réservations, de respect des obligations légales et, sur le fondement de l'intérêt légitime, aux fins d'activités marketing et l'amélioration de la qualité de vos séjours, y compris les enquêtes de satisfaction. Vous disposez à l'égard de l'hôtel, en tant que responsable de traitement, des droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données personnelles, ainsi que des droits à la restriction du traitement et d'opposition au traitement, en écrivant à la direction de l'hôtel. Vous avez également le droit de déposer une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Pour plus d'informations sur la protection des données personnelles au sein du groupe Accor, vous pouvez consulter notre Charte sur all.accor.com

VILLE DE SAINT EGREVE

ETAT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

ELU : [REDACTED]

Laurent

NOM : AMADIEU

PRENOM : Laurent

RESIDENCE ADMINISTRATIVE : Hôtel de Ville 36 av du Général de Gaulle - 38120 Saint-Egrève.

RESIDENCE FAMILIALE : [REDACTED]

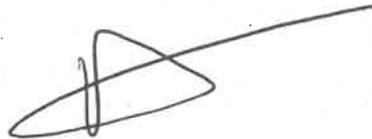
RECAPITULATION DE LA DEMANDE :

TOTAL DES DROITS DE L'ELU (total de la page suivante) :	47,40
AVANCES CONSENTIES :	0,00
TOTAL DES SOMMES DUES :	47,40

SIGNATURE :

L'élu,

- certifie l'exactitude des renseignements portés sur l'état de frais
- demande le versement de la somme indiquée au paragraphe précédent
- date et signe l'état de frais



DETAIL DES PRESTATIONS :

Déplacement :

Lieu : LYON

Motif : Formation

Date et heure du départ :

04/04/23

Date et heure du retour :

05/04/23

FRAIS DE TRANSPORT DE PERSONNES

Pour les déplacements dont le remboursement est demandé, préciser :

- le trajet effectué
- le mode de transport utilisé ou la nature du véhicule utilisé

1 - Utilisation des transports publics :

Titre de transport acquitté :	Train	25,40
Titre de transport acquitté :	Métro	6,50
Abonnement acquitté :		0,00

2 - Utilisation d'un véhicule personnel (voiture) :

- la puissance fiscale du véhicule

selon décret du 26 août 2008 : pour les déplacements en Métropole :

	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Après 10 000 km
Véhicule de 5 CV et moins	0,25	0,31	0,18
Véhicule de 6 CV et 7 CV	0,32	0,39	0,23
Véhicule de 8 CV et plus	0,35	0,43	0,25

- le nombre de kilomètres parcourus depuis le début de l'année civile pour les besoins du service :

- le nombre de kilomètres réalisés au titre du déplacement dont l'indemnisation est demandée :

- le montant des indemnités kilométriques

0,00

3 - Utilisation d'un taxi, d'un véhicule de location ou d'un véhicule personnel autre qu'un véhicule terrestre à moteur : TAXI

4 - Remboursement des frais de parc de stationnement et de péage d'autoroute :

FRAIS DE MISSION

5 - Missions et intérim en métropole :

Repas pris au cours de la mission ou de l'intérim :

Nombre : 1

Montant :

15,50

Nuitées effectuées au cours de la mission ou de l'intérim

Nombre :

Montant :

TOTAL DES DROITS DE L'ELU :

47,40

ETAT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

ELU : ADJOINTE

NOM : AMADIEU

PRENOM : Laurent

RESIDENCE ADMINISTRATIVE : Hôtel de Ville 36 av du Général de Gaulle – 38120 Saint-Egrève

RESIDENCE FAMILIALE : [REDACTED]

RECAPITULATION DE LA DEMANDE :

TOTAL DES DROITS DE L'ELU (total de la page suivante) :	47,40
AVANCES CONSENTIES :	0,00
TOTAL DES SOMMES DUES :	47,40

SIGNATURE :

L'élu,

- certifie l'exactitude des renseignements portés sur l'état de frais
- demande le versement de la somme indiquée au paragraphe précédent
- date et signe l'état de frais

VEUILLEZ TROUVER CI-DESSOUS UN CHÈQUE DE € 47,40 EN RÈGLEMENT DE _____

CHÈQUE N° 9822266 A _____ LE _____

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES **TRESOR PUBLIC**

Payez contre ce chèque quarante sept euros et 40
non endossable sauf au profit d'une banque ou de tout autre établissement admis à être endossataire par la loi. SOMME EN TOUTES LETTRES

A Laurent AMADIEU

€ 47,40
A Saint Egrève
LE 11/12/2023

PAYABLE en FRANCE
DDFIP DE L'ISERE
8 RUE DE BELGRADE
38022 GRENOBLE CEDEX

N° DE COMPTE CLÉ RIB
00002000230 51

FRAIS DE MISSIONS DES ELUS DE
ST EGREVE REGIE D AVANCES
MAIRIE ST EGREVE BP 120
38521 ST EGREVE CEDEX

03/12/2021 04 76 85 74 00 038000
CHÈQUE N° 9822266

(36)

9822266 0380130719081 3800002002301

PRESTATAIRE :
SECRETARIAT GENERAL

Ordre de mission

NOM :	AMADIEU
PRENOM :	LAURENT
GRADE ou EMPLOI :	MAIRE
PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE	FRANCE
SE RENDRA A :	LYON
MOTIF :	FORMATION
DATE :	4 et 5 AVRIL 2023
DUREE PREVUE :	2 JOURS
MOYEN DE TRANSPORT :	<input type="checkbox"/> TAG <input checked="" type="checkbox"/> SNCF <input type="checkbox"/> VEHICULE DE SERVICE* - <input type="checkbox"/> VEHICULE PERSONNEL* <ul style="list-style-type: none">• Immatriculation (mention obligatoire) :• Puissance fiscale (mention obligatoire) :

Fait à Saint-Egrève,

Pour le Maire


Françoise CHARAUBIN
1^{er} adjointe

- 1 exemplaire au Service Ressources Humaines
- 1 exemplaire au Service Achats

(*) les éventuels frais de stationnement seront remboursés sur présentation d'un ticket de caisse



Bulletin d'inscription à la formation (valant convention simplifiée)

Du 14 avril 2023 au 05 avril 2023
Du 14 avril 2023 au 14 avril 2023
Du 14 avril 2023 au 14 avril 2023
Lyon (Centre)
Espace de l'Est Lyonnais
6 rue Nicolas Sicard

Le Cédis est un centre de formation professionnelle certifié Qualiopi, enregistré sous le numéro 11 93 06058 93 auprès de la Préfecture d'Île-de-France et organisme de formation pour élu-es locaux, agréé par le Ministère de l'Intérieur, selon les termes de la loi N° 92-108 du 3 février 1992 modifiée par les lois N° 99-586 du 12 juillet 1999 et N°2002-276 du 27 février 2002, et de la décision ministérielle du 6 mars 2023.

Formation Université de printemps - Journées nationales de formation des élu-es municipaux et intercommunaux

Vos informations

Nom / Prénom : AMADIEU Laurent

Tél. 0 [REDACTED]

E-mail [REDACTED]

Adresse : 1 [REDACTED]

Code postal : 38120 Ville : Saint Egrève

Prise en charge de la formation

Structure/Collectivité : Ville de Saint-Egrève

Numéro d'engagement : CM230037

Adresse :

Code postal : 38120 Ville : Saint Egrève

Votre fonction

Fonction / Mandat : Maire

Délégation éventuelle :

Association loi 1901, le Cédis n'est pas assujéti à la TVA. Le coût de la formation sera budgétisé au titre de la formation professionnelle ou de la formation des élu-es locaux. Les inscriptions peuvent être transmises au Cédis jusqu'à 48H avant la formation. En cas de désistement, si le Cédis n'est pas prévenu 8 jours avant la date de la formation, le coût restera à la charge de la structure/collectivité. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée le 8 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles communiquées vous concernant.

Cachet de la structure / collectivité (obligatoire)

Tarifs

Stagiaires des communes et intercommunalités (élu-es, collaborateurs-trices, agents territoriaux) :

moins de 1000 hab : 150 €
de 1000 à 3500 hab : 200 €
de 3500 à 9000 hab : 400 €
de 9000 à 20000 hab : 550 €
de 20000 à 40000 hab : 580 €
de 40000 à 100000 hab : 740 €
de 100000 à 400000 hab : 910 €
de plus de 400000 hab : 1150 €

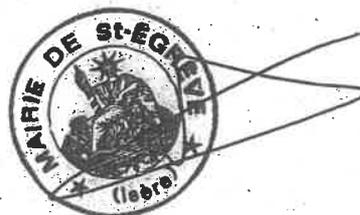
Stagiaires des départements et régions (élu-es, collaborateurs-trices, agents territoriaux) :
1150 €

Collaborateurs-trices parlementaires (AN, Sénat, PE) :
1150 €

Autres publics :
Nous consulter

Fait à
le 14 / 03 / 2023

Signature



Centre d'écodéveloppement et d'initiative sociale
3-5 rue de Vincennes 93 100 Montreuil
Tel: 01 41 58 52 40 Fax: 01 42 87 05 80
Association loi 1901 - Siret 420 686 628 00041 - APE 913E / NAF : 9499Z
cedis@cedis-formation.org - <http://www.cedis-formation.org>

formalio



70 AV. DU POINT DU JOUR
69005 LYON
Tel: 04.78.25.28.01

Le mardi 04 avril 2023
Table 67.1 - Couvert(s) 1

Qte	Articles	Pu	Mnt
1	STELLA	3.00	3.00
1	SALADE LYONNAISE	12.50	12.50
		CB	15.50

Net A Payer (Eur)

	ht	taxe	ttc
tva 20.00	2.50	0.50	3.00
tva 10.00	11.36	1.14	12.50
total	13.86	1.64	15.50

Merci de votre visite, a bientôt....
-- prix TTC service compris --
RCS. 505303677

Facture no: 29 DIRECTION 1 13:56

CARTE BANCAIRE
SANS CONTACT



CB
LE 04/04/23 A 13:53:30
LE NARVAL
69 LYON
8779850 50530367700015
13825
#####3640
77DB88A898EE2504
001 000030 255 C
MONTANT : **15,50 EUR**

DEBIT
TICKET CLIENT
A CONSERVER



BILLET à composer avant l'accès au train. Présence a quai obligatoire 2 mn avant départ

GRENOBLE → LYON PART DIEU

COMPOSTE: 04/04 A 07h53

01 ADULTE

Départ 04/04 à 08h21 de GRENOBLE
Arriv. à 09h44 à LYON PART DI
TER 17612
TARIF NORMAL
ECH REMB SOUS CONDITIONS
Classe 2

Départ à de ***
Arriv. à à
Classe *

Prix par voyageur : **25.40
Prix EUR **25.40
B PX01 19 KM129 DV 000056673 GT

7016 002014

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE
CANTON DE SAINT-EGREVE

Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 novembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

L'an deux mille vingt-trois, le quinze novembre à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué (le 09 novembre) s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent **AMADIEU**, Maire. La séance a été rediffusée en direct sur internet.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Etaient présents dans la salle :

Laurent **AMADIEU**, Françoise **CHARAVIN**, Nicolas **KURTZROCK**, Michel **CROZET**, Dominique **PARA**, Philippe **DELCAMBRE**, Priscille **MOULIN**, Fabien **DREVETTON**, Marina **ROUSSEAU**, Bruno **COMMERE**, Gael **SOUCHET**, Aïcha **M'LIZI**, Pierre **ROY**, Anaïs **RIVOIRE**, Pascal **METTON**, Eléonore **KAZAZIAN-BALESTAS**, Eric **BRUYANT**, Guillaume **FOREST**, Marjolaine **FIDON**, Jean Gaetan **COGNARD**, Valérie **RASTELLI**, Jacques **MONTEILLIER**, Benjamin **COIFFARD**, Adeline **PERROUD**, Pascal **DE FILIPPIS**, Maroussia **PEREZ**

Etaient excusés:

- | | | |
|-----------------------------|---------------------|------------------------------|
| > Sylvie GUINAND | donne procuration à | > Marjolaine FIDON |
| > Eric AYRAULT | donne procuration à | > Gael SOUCHET |
| > Mélissa GRAF | donne procuration à | > Anaïs RIVOIRE |
| > Marine JASSENY | donne procuration à | > Jacques MONTEILLIER |
| > Claire SOURNIA , | donne procuration à | > Françoise CHARAVIN |
| > Frédérique MANCINI | donne procuration à | > Adeline PERROUD |
| > Antoine FRISARI | donne procuration à | > Pascal DE FILIPPIS |

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : P. **DELCAMBRE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 2023/07. 20

MANDAT SPÉCIAL POUR LE CONGRES DES MAIRES DU 21 AU 23 NOVEMBRE 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2023**Délibération N° 2023/07.20****OBJET : MANDAT SPECIAL POUR LE CONGRES DES MAIRES DU 21 AU 23 NOVEMBRE 2023**

- Vu les articles L2123-18 et R2123-22-1 du CGCT,
- Vu le décret n°2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'Etat,
- Vu l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat
- Vu l'arrêté du 11 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat
- Vu le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le mandat spécial correspond à une mission accomplie, dans l'intérêt de la commune, par un membre du conseil municipal et avec l'autorisation de celui-ci. La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels.

Le Congrès des Maires de France se tiendra à Paris du 21 au 23 Novembre 2023 ; le Maire ainsi que les première, quatrième et cinquième adjointes et adjoints de la Ville de Saint-Egrève se rendront à ce congrès pour représenter la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- CONFERE le caractère de mandat spécial, au déplacement à Paris pour le Congrès des Maires, durant la période du mardi 21 novembre au jeudi 23 novembre 2023, de Laurent AMADIEU - Maire -, de Françoise CHARAVIN -1ère Adjointe -, de Gael SOUCHET - 4ème adjoint -, Priscille MOULIN - 5è adjointe.
- DECIDE de procéder à la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial par paiement direct auprès des fournisseurs ou par remboursement *a posteriori* des frais avancés.
- PRECISE que les dépenses prévisionnelles concernent les frais de transport, les frais d'hébergement et de restauration sur la période du 21 au 23 novembre 2023 en fonction des modes d'hébergement et de déplacement disponibles les moins onéreux.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Egrève, les jour, mois et an susdits.

RESUME DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité



Le Maire
Laurent AMADIEU



Votre voyage Grenoble - Paris Gare De Lyon, aller le mardi 21 novembre 2023, retour le jeudi 23 novembre 2023 SNCF Connect à cabinetdumaire 06/11/2023 16:41

SNCF CONNECT

Merci

Et bon voyage !

Votre récapitulatif de commande

Pour récupérer votre billet, avoir plus de détails sur votre réservation, la compléter, la modifier ou l'annuler, rendez-vous sur votre espace [Mon Voyage](#).

[Accéder à ma commande](#)

Votre voyage Grenoble Paris Gare De Lyon 562,80 €

Aller : mardi 21 novembre 2023 à 07:45 Retour : jeudi 23 novembre 2023 à 16:14

Référence	Nom
RIAQFG	Amadiou

Garantie modification billet et trajet perturbé
Police N° VSCFRA202974414

4 voyageurs

Mon e-billet pour ma référence RIAQFG

Billet nominatif, ne peut être cédé à un autre voyageur. Disponible sur votre application mobile ou à imprimer chez vous. Les détenteurs de carte de fidélité retrouveront leur e-billet enregistré directement dans leur carte de fidélité et dans son code-barre dans leur mobile. En cas d'oubli, vous pouvez retirer votre billet en Borne Libre Service.

Votre embarquement. Munissez-vous de vos cartes de réduction en cours de validité. L'accès au quai ferme 2 minutes avant le départ du train. Une pièce d'identité peut vous être demandée lors du contrôle dans le train. L'étiquetage des bagages est obligatoire.

Laurent Amadieu (26-59 ans)**ALLER****TGV INOUI 6906 | SECONDE**

Billet échangeable (ajustement au tarif en vigueur) et remboursable uniquement avant départ : 19 € de frais dès 6 jours avant départ. Dès 30 min avant départ, billet échangeable 2 fois max (même jour, même trajet) et non remboursable après 1 échange.

RETOUR**TGV INOUI 6921 | SECONDE**

Billet échangeable (ajustement au tarif en vigueur) et remboursable uniquement avant départ : 19 € de frais dès 6 jours avant départ. Dès 30 min avant départ, billet échangeable 2 fois max (même jour, même trajet) et non remboursable après 1 échange.

Françoise Charavin (60 et +)**ALLER****TGV INOUI 6906 | SECONDE**

Billet échangeable (ajustement au tarif en vigueur) et remboursable uniquement avant départ : 19 € de frais dès 6 jours avant départ. Dès 30 min avant départ, billet échangeable 2 fois max (même jour, même trajet) et non remboursable après 1 échange.

RETOUR**TGV INOUI 6921 | SECONDE**

Billet échangeable (ajustement au tarif en vigueur) et remboursable uniquement avant départ : 19 € de frais dès 6 jours avant départ. Dès 30 min avant départ, billet échangeable 2 fois max (même jour, même trajet) et non remboursable après 1 échange.

Gael Souchet (26-59 ans)**ALLER****TGV INOUI 6906 | SECONDE**

Billet échangeable (ajustement au tarif en vigueur) et remboursable uniquement avant départ : 19 € de frais dès 6 jours avant départ. Dès 30 min avant départ, billet échangeable 2 fois max (même jour, même trajet) et non remboursable après 1 échange.

RETOUR**TGV INOUI 6921 | SECONDE**

Billet échangeable (ajustement au tarif en vigueur) et remboursable uniquement avant départ : 19 € de frais dès 6 jours avant départ. Dès 30 min avant départ, billet échangeable 2 fois max (même jour, même trajet) et non remboursable après 1 échange.

Priscille Moulin (26-59 ans)**ALLER****TGV INOUI 6906 | SECONDE**

Billet échangeable (ajustement au tarif en vigueur) et remboursable uniquement avant départ : 19 € de frais dès 6 jours avant départ. Dès 30 min avant départ, billet échangeable 2 fois max (même jour, même trajet) et non remboursable après 1 échange.

RETOUR**TGV INOUI 6921 | SECONDE**

Billet échangeable (ajustement au tarif en vigueur) et remboursable uniquement avant départ : 19 € de frais dès 6 jours avant départ. Dès 30 min avant départ, billet échangeable 2 fois max (même jour, même trajet) et non remboursable après 1 échange.

Alerte SNCF | 24h/24 - 7j/7**En savoir plus**

Si vous êtes témoin d'une situation qui présente un risque pour votre sécurité ou celle des autres voyageurs, vous pouvez appeler le 3117, envoyer un sms au 31117 ou utiliser l'application 3117. Ce dispositif n'est opérationnel qu'en France avec des opérateurs francophones.

Google Play

Apple Store

Tél 3117 : appel et numéro enregistrés même si masqués / appel gratuit. | SMS 31117 : SM numéro enregistrés même si masqués (prix SMS de votre opérateur). | Application 3117 : gratuite.

Besoin d'un moyen de transport ?

Taxi ou VTC

Un chauffeur vous attend devant chez vous ou à votre arrivée en gare

Voir les
offres

Location de voiture

Voir plus de voitures

-10% minimum

Avis

Avez-vous pensé à tout ?

Livraison de bagages

Voir l'offre

Faites livrer vos bagages pour voyager serein et plus léger !

Récapitulatif de votre paiement

Transaction de paiement avec la carte bancaire CB n° #####9931
Débit - Vente à distance sécurisée

Usage **COMMERCIAL**
Transaction n° 263750 562,80 €
par **MARKETPLACE SNCF CONNECT**
201000149730001
Effectuée le 6 nov. 2023, 16:41:03
Autorisation n° 858460
Référence commande **RIAQFG / CB**
0202311061639844441
Commerçant : **SNCF Connect 2 place de la**
Défense, CNIT 1, BP 440, 92053 Paris La
Défense Cedex - <https://www.sncf-connect.com>
Total commande 562,80 €

**Avez-vous l'appli
SNCF Connect ?**

**Retrouvez votre E-billet, recevez le quai de départ
de votre train, échangez ou annulez votre billet en
quelques instants.**

Google Play

Apple Store

Ma location AVIS : Offre soumise à conditions, valable sur les tarifs prépayés AVIS France grand public, pour des départs en France continentale (hors Corse), pour toute location de 1 à 30 jours. Réduction accessible pour un paiement à la réservation pour toute catégorie de véhicule hors AVIS Prestige, Select Séries et véhicules utilitaires et sous réserve de disponibilité des véhicules au moment de la location. Les réductions sont calculées sur un prix AVIS France grand public hors surcharge, hors complément de protection et hors assurance. Tous les clients bénéficient à minima de -10% sur leur location de voiture AVIS. Si vous avez une carte Avantage SNCF, votre réduction est de -15%. Si vous avez un billet Pro ou une carte Liberté, votre réduction est de -15% et vous avez une option offerte (GPS, surclassement, siège bébé...) dans la limite des stocks disponibles. Ces réductions s'appliquent sous réserve d'indiquer dès le début de votre parcours votre carte ou votre tarif. Les conditions habituelles de location notamment quant à l'âge, la qualification du conducteur et le paiement doivent être respectées (se reporter à la brochure des Conditions générales de location disponible dans les mentions légales de l'offre accessible sur <https://www.sncf-connect.com/train/services-train/train-avis>).

Conditions Générales de Vente SNCF • Conditions Générales de Vente et d'Utilisation du site SNCF-Connect.com

SNCF Connect - 2 place de la Défense, CNIT 1, BP 440, 92053 Paris La Défense Cedex - RCS Nanterre B 431 810 621 - S.A.S au capital de 10.672.000 € - Licence d'agence de voyages n° LI 092 01 0002.76431810621 - - Garantie financière : APST - R.C : AXA

Nous vous conseillons d'imprimer cette page afin de conserver les différentes références de votre commande. Ce mail ne peut en aucun cas remplacer un titre de transport.

Merci de ne pas répondre directement à ce mail de confirmation, votre message ne serait pas traité.

Pour vous assurer de recevoir nos e-mails de confirmation d'achat, nous vous recommandons d'ajouter l'adresse noreply@connect.sncf à votre carnet d'adresses.

TGV INOUI

Grenoble
Paris Gare de Lyon

Grenoble
Paris Gare de Lyon

LA LAURENT AMADIEU

FC FRANCOISE CHARAVIN

Voiture 16, Place 32
Fenêtre

Voiture 16, Place 31
Couloir

Référence : RIAQFG

Référence : RIAQFG

Grenoble
Paris Gare de Lyon

Grenoble
Paris Gare de Lyon

GS GAEL SOUCHET

PM PRISCILLE MOULIN

Voiture 16, Place 34
Couloir

Voiture 16, Place 33
Fenêtre

Référence : RIAQFG

Référence : RIAQFG

Votre justificatif de voyage

Vos justificatifs de voyage seront disponibles 24h après l'arrivée de votre dernier trajet selon le transporteur et le mode de retrait choisi.

Avec assurance

22,80 €

Garantie modification billet et trajet perturbé

Police N° : VSCFRA202974414

Détail du voyage

07:43  Accueil embarquement jusqu'à 2 min avant le départ

07:45  Grenoble

TGV INOUI n° 6906

2de classe

Voiture 16

Place 31

Couloir

Place 32

Fenêtre

3h01

Place 34

Couloir

Place 33

Fenêtre

Wifi à bord

Accès voyageurs handicapés

Voiture bar

CO2 émis pour cet itinéraire : 6.4 kg

10:46  Paris Gare de Lyon

Cela peut vous plaire

Grâce à votre réservation, vous bénéficiez de prix avantageux sur nos offres (voiture de location...).

Pratique

Plus d'infos sur ce voyage

Référence
RIAQFG

Nom associé
AMADIEU

Prix
540 €

0
0



Confirmation de souscription - Assurance Allianz Travel n° VSCFRA202974414Allianz à cabinetdumaire
06/11/2023 16:41

2 Attachments



Conditions Générales Multirisque.pdf Document d'information sur le produit d'assurance.pdf



Souscription confirmée

Bonjour Laurent,

Merci d'avoir choisi Allianz Travel pour
votre assurance voyage en train sur le site www.sncf-connect.com

Conditions particulières de votre contrat

Numéro de contrat	VSCFRA202974414
Assurance souscrite	Garantie modification billet et trajet perturbé
Prime d'assurance TTC	22.80 €
Dates de voyage	21 nov. 2023 - 23 nov. 2023
Nom du souscripteur	Laurent Amadiou
Garanties	Modification de billet Retard de train Train manqué Train supprimé Correspondance manquée Dommage aux bagages Retour anticipé Téléconsultation voyageurs (pour les résidents français)

Date de départ	Référence	Passager(s)
6 nov. 2023	RIAQFG	Laurent Amadiou Françoise Charavin Gael Souchet Priscille Moulin

Les modalités d'application des garanties et exclusions sont décrites aux Conditions Générales en pièce jointe, qui constituent, avec les présentes Conditions Particulières, votre contrat.

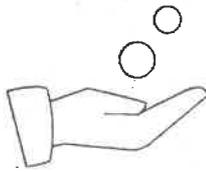
Important ! Vos contacts

Une demande de remboursement ?

Pensez à annuler ou modifier votre billet au préalable (non nécessaire pour les billets OUIGO) sur le site www.sncf-connect.com, puis effectuez votre demande de remboursement via le lien ci-dessous :

Effectuer une demande de remboursement

<https://sncf-connect.allianz-protection.com>



Pour toute question relative à votre demande de remboursement après l'ouverture de votre dossier, vous pouvez nous contacter au :
+ 33 (0)1 42 99 03 79

L'assurance ne couvre pas les retards/suppressions de train les jours de grève, ni les billets en cas d'annulation de train par le transporteur.

Besoin d'aide pour organiser la poursuite de votre voyage (notamment retard de train à l'arrivée ?)



Vous pouvez nous contacter 24h/24 et 7j/7 au :
+ 33 (0)1 40 25 53 68

Téléconsultation voyageurs



En cas de doute sur l'un symptôme, vous avez la possibilité de contacter **24h/24** un de nos médecins parlant français, par téléphone au :
+33 (0)1 40 25 16 96

Nous vous souhaitons un agréable voyage

L'équipe Allianz Travel

Les garanties sont assurées par AWP P&C S.A. - Succursale néerlandaise, opérant sous le nom d'Allianz Travel, est un assureur autorisé à agir dans tous les pays de l'EEE et opérant en libre prestation de services, dont le numéro d'identification est 33094603, et enregistré auprès de l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (AFM) sous le



MARDI 21 NOVEMBRE 2023

07h45 ● **GRENOBLE**
TGV INOUI 6906 - 2^e CLASSE

3h01

10h46 ● **PARIS GARE LYON**

Voiture **16** Place **32**
Carré Ou Famille Bas



Dossier voyage : **RIAQFG**

Nom : **AMADIEU**

Prénom : **Laurent**

Voyageur : **Adulte**

Référence client : 0029090169050230310

N° e-billet : 173661731

Prix : 60,00 EUR

Acheté sur **sncfconnect**

PRÊTS ? EMBARQUEZ !

- Je télécharge mon billet sur mon smartphone ou je l'imprime.
- Je prends ma pièce d'identité (originale et valide) et ma carte de réduction ou abonnement en cas de contrôle à quai et/ou à bord.
- Je pense à étiqueter mes bagages, c'est obligatoire. Il ne doit pas dépasser **130x90cm**.
- Je me présente à l'embarquement jusqu'à 2 min avant le départ. Passé ce délai, l'accès au train me sera interdit.
- Je range mon bagage cabine sous mon siège ou au-dessus une fois à bord. Pour mes autres bagages : à l'entrée ou au centre de la voiture.

BON À SAVOIR

Comment utiliser votre billet ?

Votre billet est nominatif, personnel, incessible, valable uniquement sur le train, la date, la classe et le parcours désignés. À télécharger sur l'appli SNCF Connect ou à imprimer chez vous ou en gare.

Un contre-temps ? Besoin de modifier votre billet ?

> TGV INOUI 6906

SECONDE - JR11

Billet échangeable (ajustement au tarif en vigueur) et remboursable uniquement avant départ : 19 € de frais dès 6 jours avant départ. Dès 30 min avant départ, billet échangeable 2 fois max (même jour, même trajet) et non remboursable après 1 échange.

Plus d'infos sur la modification de votre billet sur SNCF Connect, ou en gare, en boutique, par téléphone au 36 35 (service gratuit + prix d'un appel local).

Quelle garantie en cas de retard ?

Vous bénéficiez de la Garantie G30 sur TGV INOUI et INTERCITÉS. Faites votre demande sur tout-oui.sncf.com.



À bord, restez connecté !

Sélectionnez le réseau **_SNCF_WIFI_INOUI**
Découvrez le Portail TGV INOUI et ses services à l'adresse <https://wifi.sncf>



**VENEZ
DÉCOUVRIR
LES LOIS DE
L'ATTRACTION**

RINGSHEIM/EUROPA-PARK

**AU DÉPART DE
PARIS EN 2H37***



*délai de temps de parcours entre les stations directes TGV INOUI TGV INOUI est une marque déposée de SNCF Voyageurs. Tous droits de reproduction réservés. SNCF Voyageurs SA au capital social de 117 767 740 € inscrit au RCS de Nanterre sous le numéro 519 037 394 - 4, rue André Compiègne - CS 10012 - 92117 Saint-Denis La Plaine cedex

**TGV
inOUI**



JEUDI 23 NOVEMBRE 2023

16h14 ● **PARIS GARE LYON**
TGV INOUI 6921 - 2^e CLASSE

3h01

Voiture 7 Place 55
Carré Ou Famille Bas



19h15 ● **GRENOBLE**

Dossier voyage : RIAQFG

Nom : **AMADIEU**

Prénom : **Laurent**

Voyageur : **Adulte**

Référence client : 0029090169050230310

N° e-billet : 173661791

Prix : 75,00 EUR

Acheté sur **sncfconnect**



PRÊTS ? EMBARQUEZ !

- Je télécharge mon billet sur mon smartphone ou je l'imprime.
- Je prends ma pièce d'identité (originale et valide) et ma carte de réduction ou abonnement en cas de contrôle à quai et/ou à bord.
- Je pense à étiqueter mes bagages, c'est obligatoire. Il ne doit pas dépasser 130x90cm.
- Je me présente à l'embarquement jusqu'à 2 min avant le départ. Passé ce délai, l'accès au train me sera interdit.
- Je range mon bagage cabine sous mon siège ou au-dessus une fois à bord. Pour mes autres bagages : à l'entrée ou au centre de la voiture.

BON À SAVOIR

Comment utiliser votre billet ?

Votre billet est nominatif, personnel, incessible, valable uniquement sur le train, la date, la classe et le parcours désignés. À télécharger sur l'appli SNCF Connect ou à imprimer chez vous ou en gare.

Un contre-temps ? Besoin de modifier votre billet ?

> TGV INOUI 6921
SECONDE - JR11

Billet échangeable (ajustement au tarif en vigueur) et remboursable uniquement avant départ : 19 € de frais dès 6 jours avant départ. Dès 30 min avant départ, billet échangeable 2 fois max (même jour, même trajet) et non remboursable après 1 échange.

Plus d'infos sur la modification de votre billet sur SNCF Connect, ou en gare, en boutique, par téléphone au 36 35 (service gratuit + prix d'un appel local).

Quelle garantie en cas de retard ?

Vous bénéficiez de la Garantie G30 sur TGV INOUI et INTERCITÉS. Faites votre demande sur tout-oui.sncf.com.



Dites OUI au recyclage !

À bord de TGV INOUI, aidez-nous à améliorer le recyclage des déchets.



Utilisez les poubelles adéquates ou sollicitez notre Hôte Propreté sur les trajets proposant le service.



AM0523

À bord, restez connecté !



Sélectionnez le réseau **_SNCF_WIFI_INOUI**
Découvrez le Portail TGV INOUI et ses services à l'adresse <https://wifi.sncf>

Saint Egrève commune

36 avenue du Général de Gaulle BP
120
38120 Saint Egrève

Grenoble, le lundi 27 novembre 2023

Réfèrent : Hervé GAUCHER
N° client :
N° facture : 202311-119387
CM230136

- 5 DEC. 2023
CM 206046

FACTURE

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix HT
Hôtel : HOTEL VLH Paris Montparnasse Eiffel - PARIS			
Demandeur : Jessica PAVIS			
Réservation pour 4 Hôtel			
Collaborateurs : Laurent AMADIEU, Gaël SOUCHET, Françoise CHARAVIN, MOULIN Priscille			
Séjour du 21-11-2023 au 23-11-2023			
Réservations faites aux noms de :			
- Laurent AMADIEU			
- Françoise CHARAVIN			
- Gaël SOUCHET			
- Priscille MOULIN			
- Chambres	8	200.00 €	1600.00 €
- Petit déjeuner	8	15.00 €	120.00 €
- Taxe de séjour	8	1.88 €	15.04 €
- frais de réservation	1	25.00 €	25.00 €
- frais avance de fond	1	86.75 €	86.75 €
TVA 20% : 369.36 €			
Total HT			1846.79 €
Montant TVA			369.36 €
NET A PAYER			2216,15 €
Paiement à date de facture sous 30 jours : 27-12-2023			
Référence de paiement à indiquer : 202311-119387			

Aucun escompte ne sera accordé pour un règlement anticipé. En cas de règlement différé, des pénalités de 1,5% par mois seront appliquées à compter du 30ème jour suivant l'échéance de la facture en conformité avec l'article 1441-8 du code de commerce. Par ailleurs une indemnité forfaitaire de 40 euros sera demandée par facture en cas de retard sur le règlement. N° INTRACOMMUNAUTAIRE FR 354874975960030



VILLE DE SAINT EGREVE

ETAT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

ELU : [REDACTED] *Maine*

NOM : AMADIEU

PRENOM : Laurent

RESIDENCE ADMINISTRATIVE : Hôtel de Ville 36 av du Général de Gaulle – 38120 Saint-Egrève

RESIDENCE FAMILIALE : [REDACTED]

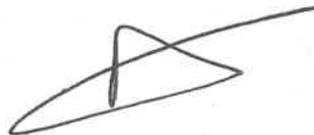
RECAPITULATION DE LA DEMANDE :

TOTAL DES DROITS DE L'ELU (total de la page suivante) :	201,30
AVANCES CONSENTIES :	0,00
TOTAL DES SOMMES DUES :	201,30

SIGNATURE :

L'élu,

- certifie l'exactitude des renseignements portés sur l'état de frais
- demande le versement de la somme indiquée au paragraphe précédent
- date et signe l'état de frais



DETAIL DES PRESTATIONS :

Déplacement :

Lieu : PARIS
Motif : Congrès des Maires de France
Date et heure du départ : 21/11/23
Date et heure du retour : 23/11/23

FRAIS DE TRANSPORT DE PERSONNES

Pour les déplacements dont le remboursement est demandé, préciser :

- le trajet effectué
- le mode de transport utilisé ou la nature du véhicule utilisé

1 - Utilisation des transports publics :

Titre de transport acquitté : 2X18,90 37,80
Titre de transport acquitté :
Abonnement acquitté : 0,00

2 - Utilisation d'un véhicule personnel (voiture) :

- la puissance fiscale du véhicule

selon décret du 26 août 2008 : pour les déplacements en Métropole :

	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Après 10 000 km
Véhicule de 5 CV et moins	0,25	0,31	0,18
Véhicule de 6 CV et 7 CV	0,32	0,39	0,23
Véhicule de 8 CV et plus	0,35	0,43	0,25

- le nombre de kilomètres parcourus depuis le début de l'année civile pour les besoins du service :

- le nombre de kilomètres réalisés au titre du déplacement dont l'indemnisation est demandée :

- le montant des indemnités kilométriques 0,00

3 - Utilisation d'un taxi, d'un véhicule de location ou d'un véhicule personnel autre qu'un véhicule terrestre à moteur :

4 - Remboursement des frais de parc de stationnement et de péage d'autoroute :

FRAIS DE MISSION

5 - Missions et intérim en métropole :

Repas pris au cours de la mission ou de l'intérim :

Nombre : 4 Montant : 96,00
Nombre : 1 Montant : 14,70
Nombre : 3 Montant : 52,80

Nuitées effectuées au cours de la mission ou de l'intérim

Nombre : Montant :

TOTAL DES DROITS DE L'ELU : 201,30

VILLE DE SAINT EGREVE

ETAT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

ELU : **[REDACTED]**

NOM : AMADIEU

PRENOM : Laurent

RESIDENCE ADMINISTRATIVE : Hôtel de Ville 36 av du Général de Gaulle – 38120 Saint-Egrève

RESIDENCE FAMILIALE : **[REDACTED]**

RECAPITULATION DE LA DEMANDE :

TOTAL DES DROITS DE L'ELU (total de la page suivante) :	201,30
AVANCES CONSENTIES :	0,00
TOTAL DES SOMMES DUES :	201,30

SIGNATURE :

L'élu,

- certifie l'exactitude des renseignements portés sur l'état de frais
- demande le versement de la somme indiquée au paragraphe précédent
- date et signe l'état de frais

VEUILLEZ TROUVER CI-DESSOUS UN CHÈQUE DE € _____

EN RÉGLEMENT DE _____

CHÈQUE N° 9822267

A _____

LE _____

FINANCES PUBLIQUES

TRESOR PUBLIC

Payer contre ce chèque *Deux cent un euro et*
non remboursable sans au profit d'une banque ou de tout autre établissement financier existant en France
SOMME EN TOUTES LETTRES

A *Laurent Amadieu*

PAYABLE en FRANCE
DDFIP DE L'ISERE
8 RUE DE BELGRADE
38022 GRENOBLE CEDEX

N° DE COMPTE CLE RIB
00002000230 51

FRAIS DE MISSIONS DES ELUS DE
ST EGREVE REGIE D AVANCES
MAIRIE ST EGREVE BP 120
38521 ST EGREVE CEDEX

03/12/2021

04 76 85 74 00

038000

CHÈQUE N° 9822267

201,30
Saint Egrève
LE 11-12-2021

(05)

9822267 0380130719004 380000200230



Envoyé en préfecture le 20/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le **S²LO**
ID : 038-213803828-20231115-20230720-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE
CANTON DE SAINT-EGREVE

● **Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 15 novembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

L'an deux mille vingt-trois, le quinze novembre à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué (le 09 novembre) s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent **AMADIEU**, Maire. La séance a été rediffusée en direct sur internet.
Il a été procédé à l'appel nominal.

Etaient présents dans la salle :

Laurent **AMADIEU**, Françoise **CHARAVIN**, Nicolas **KURTZROCK**, Michel **CROZET**, Dominique **PARA**, Philippe **DELCAMBRE**, Priscille **MOULIN**, Fabien **DREVETTON**, Marina **ROUSSEAU**, Bruno **COMMERE**, Gael **SOUCHET**, Aïcha **M'LIZI**, Pierre **ROY**, Anaïs **RIVOIRE**, Pascal **METTON**, Eléonore **KAZAZIAN-BALESTAS**, Eric **BRUYANT**, Guillaume **FOREST**, Marjolaine **FIDON**, Jean Gaetan **COGNARD**, Valérie **RASTELLI**, Jacques **MONTEILLIER**, Benjamin **COIFFARD**, Adeline **PERROUD**, Pascal **DE FILIPPIS**, Maroussia **PÉREZ**

Etaient excusés:

- | | | |
|-----------------------------|---------------------|------------------------------|
| ➤ Sylvie GUINAND | donne procuration à | ➤ Marjolaine FIDON |
| ➤ Eric AYRAULT | donne procuration à | ➤ Gael SOUCHET |
| ➤ Mélissa GRAF | donne procuration à | ➤ Anaïs RIVOIRE |
| ➤ Marine JASSENY | donne procuration à | ➤ Jacques MONTEILLIER |
| ➤ Claire SOURNIA | donne procuration à | ➤ Françoise CHARAVIN |
| ➤ Frédérique MANCINI | donne procuration à | ➤ Adeline PERROUD |
| ➤ Antoine FRISARI | donne procuration à | ➤ Pascal DE FILIPPIS |

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : P. **DELCAMBRE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 2023/07, 20
MANDAT SPECIAL POUR LE CONGRES DES MAIRES DU 21 AU 23 NOVEMBRE 2023

S'LO

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2023**Délibération N° 2023/07.20****OBJET : MANDAT SPECIAL POUR LE CONGRES DES MAIRES DU 21 AU 23 NOVEMBRE 2023**

- Vu les articles L2123-18 et R2123-22-1 du CGCT,
- Vu le décret n°2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État,
- Vu l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat
- Vu l'arrêté du 11 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État
- Vu le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le mandat spécial correspond à une mission accomplie, dans l'intérêt de la commune, par un membre du conseil municipal et avec l'autorisation de celui-ci. La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels.

Le Congrès des Maires de France se tiendra à Paris du 21 au 23 Novembre 2023 ; le Maire ainsi que les première, quatrième et cinquième adjointes et adjoints de la Ville de Saint-Egrève se rendront à ce congrès pour représenter la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- > CONFERE le caractère de mandat spécial, au déplacement à Paris pour le Congrès des Maires, durant la période du mardi 21 novembre au jeudi 23 novembre 2023, de Laurent AMADIEU - Maire -, de Françoise CHARAVIN -1ère Adjointe -, de Gael SOUCHET - 4ème adjoint -, Priscille MOULIN - 5è adjointe.
- > DECIDE de procéder à la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial par paiement direct auprès des fournisseurs ou par remboursement *a posteriori* des frais avancés.
- > PRECISE que les dépenses prévisionnelles concernent les frais de transport, les frais d'hébergement et de restauration sur la période du 21 au 23 novembre 2023 en fonction des modes d'hébergement et de déplacement disponibles les moins onéreux.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Egrève, les jour, mois et an susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité



Le Maire
Laurent AMADIEU

RATP

Station / gare : Assemblée Nationale
Appareil : 2749 16 A

RECU D'ACHAT

Edité le 21/11/2023 à 15:11:18

9 Ticket t + a l'unité
Prix TTC : 18.90 €

Montant total HT : 17.18 €
TVA 10.0% : 1.72 €
Montant total TTC : 18.90 €

Mode de paiement : CB

Merci de votre visite
A bientôt

Chartier Montparnasse
SAS Le Bistro de la Gare
59 bd du Montparnasse 75006 Paris
SIRET 652 055 948 00028
TVA FR90652055948
NAF 5610A

Table : 551/1
No employe : 805
Mercredi 22 NOVEMBRE 2023 22:22

Note Sans Detail
Depuis Facture : 11196

4 Repas 96,00

	HT	TVA	TTC
Tva 10,00%:	543,05	54,30	597,35
Tva 20,00%:	94,99	19,00	113,98

Prix Nets
Service 12% inclus
Merci de votre visite.
A bientôt!

montparnasse@bouillon-chartier.com
www.bouillon-chartier.com
Tel : 01.45.49.19.00

RATP

PORTE D.VERS. 22/11/23
N° 000000 17H40M48S
 Paiement par carte: 3394
467 - 001 - 212933
BD4C372EC81586B7

ance C ile de France
ob MONTANT REEL 18,90 €obilités 17,18E
TICKET A CONSERVER TVAmobilis

CARTE BANCAIRE

SANS CONTACT

Bonjour

CB
le 21/11/23 a 15:10:00
Assemblée Nationale
RATP 75
PARIS
0183481
20041
77566343801906
*****3394
78083A884A021EE3
749 001 409339

C
No AUTO

MONTANT REEL =
18,90 EUR
DEBIT
TICKET CLIENT
A CONSERVER
Merci, au revoir.

CARTE BANCAIRE

CB
Le 22/11/2023 a 22:33:24
LE BISTRO GARE
75 PARIS
8874693 65205594800028
17515
#####3394
6B0BF7583DE40003
004 001 002759 C @
NUM AUTO : 510265

MONTANT :
96,00 EUR

DEBIT
TICKET CLIENT
A CONSERVER

* VENE *

Horeto Paris / Paul
iPad624/215188-Vente
Ticket R840617.1015

AB40617.1015
23/11/2023 12:51:55

1	Formule Sand PAUL RR	14.70	14.70
1	Sand Poulet	0.00	
1	Coca cola 33cl	0.00	
1	Part Flan nature	0.00	

Total € 14.70
(HT: € 13.36)

Carte bleue € 14.70

TVA 10% sur 13.36: € 1.34 (14.70)

Siret :9024469880021
APE :5610A
TVA :FR69902446988

Merci pour votre visite!
HORETO-PARIS
19 Bis rue Godefroy
92800 PUTEAUX
France

Lightspeed (K) 23.35.0.12527 4L11P1Qo01R



ARENA CAFÉ
29 rue Saint Denis
75001 PARIS
SARL ARENA
48903764800016

21/11/2023 22:23

Table : B21

Serveur : Garçon 3.

Prix en €

3 repas

3 Grim blanche 25cl	14,70
2 Burger Classic	27,60
1 Spaghetti bolognaise	10,50

Total TTC Dû : 52,80

Total HT :	46,89
TVA 10,00%	3,46
TVA 20,00%	2,45

Pro-forma

Fre_AA912-AA912009255/1 [AA912-1490470-N°23]

Imprimé le 21/11/23 - 23:14

CARTE BANCAIRE
SANS CONTACT

CREDIT MUTUEL
A0000000421010
CB

Le 23/11/2023 a 12:51:49
HORETO PARIS
PUTEAUX
92800
2688302 90244698800013
10278

#####3394
532BDF6B85155181
002 701 000180 C

MONTANT :
14,70 EUR

DEBIT

TICKET CLIENT
A CONSERVER

Emetteur

Entité juridique

**Association des Maires de France et des
présidents d'intercommunalité**

41 Quai d'Orsay
75007 Paris
FRANCE

Entité commerciale

41 Quai d'Orsay
75007 Paris
SIRET : **78471845400027**

Client

Entité

HOTEL DE VILLE
36 AVENUE GENERAL DE GAULLE
38120 SAINT-EGREVE
FRANCE

Références

SIRET : 21380382800010
Elu : Monsieur le maire
Code client : COM38382

Facture CG232359 du 18/12/2023

A1 : Dépôt par un fournisseur d'une facture

Récapitulatif

Total HT (EUR)	380,00
Total Taxes	
Total TTC (EUR)	380,00
Net à payer (EUR)	380,00

Type de facture : Congres

Paiement par virement (payment to bank account) sur le compte IBAN (BIC) : FR4120041000011350831A02064 (PSSTFRPPPAR)

Nous vous remercions de votre règlement avant le : 04/02/2024

TVA	Dénomination de l'article	Quantité facturée	Prix unitaire	Unité de prix	Total remise/charge	Total HT
0,00	Participation au 105ème congrès : AMADIEU Laurent, CHARAVIN FRANCOISE, SOUCHET Gael, MOULIN Priscille Code article : CONGRES	1,00	380,00			380,00

Totaux du site de livraison, pour information :

Brut HT	380,00
Remises/charges à la ligne	0,00
Net HT	380,00

